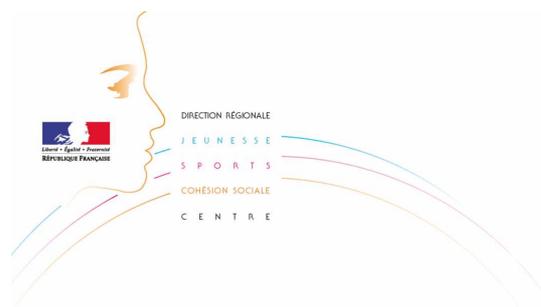




Les usagers des CHRS : profils et parcours vers le logement



Mars 2013



Les usagers des CHRS : profils et parcours vers le logement



freeDigitalPhotos.net

Etude réalisée par Aurélie Eloy, chargée d'études, ORS Centre
Laëtitia Martineau, conseillère technique, Creai Centre

Sous la direction de Céline Leclerc, directrice, ORS et Creai Centre

Cette étude a été réalisée grâce au financement de la Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

CREAI Centre

58 bis boulevard de Châteaudun

45000 Orléans

Tel : 02.38.74.56.00

Mail : creai-centre@centre-centre.asso.fr

Site : www.creaicentre.org



ORS Centre

1, rue Porte Madeleine

45032 Orléans cedex 1

Tel : 02 38 74 48 80

Mail : accueil@orscentre.org

Site : www.orscentre.org





Remerciements

Le Centre régional pour les enfants, adolescents et adultes inadaptés (Creai) et l'Observatoire régional de la santé (ORS) tiennent à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la mise en œuvre de cette étude.

Les personnes hébergées pour avoir accepté de répondre au questionnaire et ainsi rendu cette étude possible.

Les professionnels des structures pour avoir mis en place l'enquête au sein de leurs établissements.

Les membres du comité de pilotage pour les échanges fructueux aux différentes étapes de l'enquête.

Cette étude n'aurait pu être menée sans cette mobilisation conjointe.





Sommaire

Partie 1 : Contexte de l'étude et méthodologie

I - Contexte de la demande et objectifs de l'étude	11
1. Contexte de la demande	11
2. Objectif et axes d'analyse de l'étude	11
II - Méthodologie de l'étude	12
1. Délimitation de la population d'étude	12
2. Modalités de l'enquête.....	13
3. Déroulement de la passation des questionnaires.....	14
4. Saisie des questionnaires et nettoyage de la base de données constituée.....	14
III - Etat de la participation à l'enquête	15
1. Les établissements participants	15
2. Retour des questionnaires.....	15
IV - Analyse des données recueillies	17

Partie 2 : Les usagers des CHRS : profils et parcours vers le logement

I - Conditions d'hébergement des usagers	21
II - Situation personnelle et familiale	23
1. Caractéristiques socio-démographiques.....	23
2. Formation, situation professionnelle et ressources.....	26
3. Typologie des publics accueillis.....	29
III - Le parcours des usagers (de l'hébergement vers le logement).....	33
1. Situation avant l'admission dans la structure	33
2. Situation par rapport au logement.....	37
3. Orientation	41

Partie 3 : Etat des lieux des CHRS en région Centre

I - Panorama des CHRS en région Centre.....	47
II- Caractéristiques des publics accompagnés	49
III- Prestations proposées par les dispositifs d'accueil	51
IV - Orientation des usagers.....	52
En conclusion	55
Bibliographie	59
Liste des sigles	61
Liste des figures.....	63
Annexes.....	65
Annexe 1 - Questionnaire à destination des usagers.....	67
Annexe 2 - Questionnaire à destination des structures.....	73
Annexe 3 - Affiche et coupon de l'étude.....	77





Partie 1

»»» Contexte de l'étude et méthodologie



I - Contexte de la demande et objectifs de l'étude

1. Contexte de la demande

Fin 2009, le secrétaire d'état au logement Monsieur Benoît Apparu, engage la refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement dont l'objectif est de mettre en œuvre la stratégie du « Logement d'abord ». Il s'agit de favoriser, autant que possible, l'accès direct à un logement pérenne ou adapté. La sortie vers le logement (ordinaire ou adapté) des personnes en difficultés sociales constitue une priorité des politiques publiques.

Afin de répondre au mieux à ces objectifs, la DRJSCS du Centre, pilote de cette réforme en région, souhaite disposer d'une connaissance plus fine des publics actuellement hébergés dans les structures d'hébergement.

2. Objectifs et axes d'analyse de l'étude

Les objectifs de cette étude sont de mieux connaître les publics accueillis au sein des structures d'hébergement de la région Centre, d'appréhender les parcours individuels dans le logement et de déterminer les freins et les limites de l'accès au logement ordinaire par ces publics.

Deux grands axes d'analyse ont été définis :

- × Mieux connaître les caractéristiques des personnes accueillies. Ce premier axe a pour objectif de dresser une photographie de la population présente dans les structures d'hébergement un jour donné : caractéristiques socio-démographiques, modalités d'accueil, parcours scolaire, situation par rapport à l'emploi, ressources.
- × Le second axe porte sur le parcours d'hébergement et de logement des usagers : raisons de l'arrivée en CHRS, différents modes d'hébergement et de logement connus, raisons de la perte d'un logement, difficultés rencontrées lors de l'accès à un logement ordinaire, le cas échéant.

La plus-value de cette étude est d'avoir recueilli les informations non pas de façon globalisée par établissement mais par usager. Le questionnement par individu permet d'appréhender la question de l'accès au logement en termes de parcours individuels et de pouvoir mettre en évidence les expériences antérieures des usagers dans les dispositifs d'hébergement et de logement, les ruptures vécues dans les parcours des personnes accueillies. Ce type d'enquête permet de fournir des résultats jusqu'alors inexistant au niveau régional.

II - Méthodologie de l'étude

Un comité de pilotage a été mis en place, composé de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars), de l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (Uriopss), de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Direction départementale de la cohésion sociale du Loiret (DDCS45), de la DRJSCS, du Creai et de l'ORS.

Il s'est réuni aux différentes étapes de l'étude afin de nourrir et favoriser les échanges notamment pour la définition de la population de l'étude et la validation de la méthodologie.

1 - Calendrier de l'étude

Calendrier	Etapes
Janvier-février 2012	Elaboration de la méthodologie de l'enquête
Février-juin 2012	Elaboration des outils de l'enquête : - Construction des questionnaires (usager et structure) - Réalisation d'un guide méthodologique - Création d'une application dédiée à la saisie
10 février 2012	Comité de pilotage : - Délimitation de la population de l'étude - Validation de la méthodologie
5 avril 2012	Annnonce de l'étude : Présentation officielle de l'étude aux gestionnaires des CHRS
Juin 2012	Test de l'enquête : Test des outils (questionnaires, guide et application en ligne) auprès de 3 CHRS
25 juin 2012	Comité de pilotage : - Présentation des résultats suite au test - Validation des outils définitifs de l'étude
2 juillet 2012	Présentation officielle de l'étude : Présentation de la démarche et de la méthodologie aux professionnels des CHRS
11 septembre 2012	Lancement de l'étude : Auprès de l'ensemble des CHRS de la région Centre
10 décembre 2012	Comité de pilotage : Présentation des premiers résultats de l'exploitation des questionnaires
14 février 2013	Présentation officielle des résultats : Auprès de l'ensemble des opérateurs de la région Centre

1. Délimitation de la population d'étude

Afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible des personnes accueillies, la DRJSCS souhaite pouvoir disposer d'une photographie des publics accueillis au sein de dispositifs d'hébergement et de logement adapté relevant du Programme de financement « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » :

- × les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- × les maisons relais/pensions de famille

Ne seront donc pas intégrés à l'enquête : l'hébergement d'urgence hors CHRS, les places financées par l'allocation de logement temporaire, les résidences sociales, l'intermédiation locative et l'accompagnement vers et dans le logement.

Du fait du nombre important de places concernées, il a été choisi de procéder par étapes sur deux ans. Dans un premier temps, les usagers des CHRS ont été interrogés. Cette première étape a pour objectif de tester la faisabilité de l'enquête et de conforter la méthodologie choisie.

»» Les usagers des CHRS : population d'étude de l'enquête

Les CHRS sont chargés d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé et ou d'insertion. L'objectif principal des CHRS est d'aider ces personnes à accéder ou à retrouver leur autonomie personnelle et sociale.

L'ensemble des places CHRS (urgence, stabilisation, insertion) financées dans le cadre du programme "Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables" sont prises en compte dans cette étude. Par conséquent, les places d'urgence ou de stabilisation non financées dans ce programme n'entrent pas dans le champ de cette étude.

2. Modalités de l'enquête

Le choix de l'enquête "un jour donné" a été privilégié afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible des usagers présents dans les CHRS. Ainsi, toutes les personnes majeures accueillies, présentes dans les établissements le 11 septembre 2012, ont été sollicitées pour répondre au questionnaire.

a. Elaboration des questionnaires

➤ Afin de répondre aux objectifs de l'étude, 2 questionnaires ont été élaborés :

- ✕ **un questionnaire "usager"** : ce questionnaire anonyme a été renseigné par tout usager majeur hébergé le jour de l'enquête. Composé de 30 questions, il porte sur la vie personnelle et familiale de l'utilisateur, le niveau scolaire et sa situation professionnelle, ses ressources, sa situation avant l'admission dans la structure, sa situation par rapport au logement et son orientation à venir par rapport à l'hébergement/logement (*voir ce questionnaire en annexe 1*). Les réponses des usagers à ces différentes questions permettront d'avoir des éléments concernant leur profil et leur parcours, au regard de leurs propres perceptions des événements.
- ✕ **un questionnaire "structure"** : ce questionnaire a été renseigné par les structures pour chaque type d'accueil (urgence, stabilisation, insertion). Comprenant 17 questions, il a pour objectif de mieux connaître la structure d'accueil grâce à des questions sur le ou les public(s) accompagné(s), les prestations proposées et les orientations réalisées (*voir ce questionnaire en annexe 2*).

b. Test des questionnaires

- Une fois finalisés, les questionnaires ont fait l'objet d'un test en "conditions réelles", un jour donné, auprès de trois établissements disposant de places dans les trois dispositifs d'accueil (insertion, stabilisation, urgence). Ce test était une étape indispensable afin de s'assurer de la bonne compréhension des questions par les différents publics et les structures, afin de procéder à d'éventuels ajustements. Ces questionnaires étant à remplir sur une application informatique dédiée, cette étape a également permis de tester la fonctionnalité de la mise en ligne des questionnaires.
- Ce test a montré que les temps de passation estimés étaient respectés et n'étaient pas jugés trop longs par les personnes ayant répondu aux questionnaires. Sur le contenu en lui-même, les structures n'ont pas signalé de difficulté de compréhension.

Le remplissage en ligne a été défini comme assez simple et intuitif. Quelques modifications et adaptations ont néanmoins été apportées, principalement sur des aspects techniques de l'application en ligne.

3. Déroulement de la passation des questionnaires

a. Organisation préalable

- Une réunion régionale, regroupant les responsables et professionnels des structures concernées par l'enquête, a été organisée 2 mois avant son lancement. Cette réunion avait pour objectif de présenter la méthodologie ainsi que le rôle des professionnels des CHRS dans son déroulement.
- Suite à la demande des structures, une affiche et un coupon d'information à destination des usagers ont été réalisés pour faciliter la communication de cette enquête (*voir ces documents en annexe 3*).
- Afin de s'assurer des meilleures conditions de passation possibles et de la bonne compréhension des questionnaires, un guide d'aide au remplissage des questionnaires a été rédigé à l'attention des professionnels. Ce document comportait un rappel du contexte et des objectifs de l'étude, présentait les questionnaires et l'application en ligne ainsi que des consignes de passation. Ces dernières avaient pour objectif de garantir une certaine homogénéité des conditions de réalisation de l'étude au sein des différentes structures.

b. La passation des questionnaires

Les usagers présents le 11 septembre 2012 au sein des structures devaient être destinataires d'un questionnaire. Un délai a été donné pour pouvoir réaliser cette tâche. La passation des questionnaires auprès des usagers pouvait se dérouler entre les 5 et 19 septembre 2012.

Il était conseillé aux professionnels d'accompagner l'utilisateur dans le remplissage du questionnaire, afin de s'assurer de la bonne compréhension des questions et d'être auprès de lui si ces dernières engendraient un trouble (retour sur des périodes douloureuses de sa vie). Dans la quasi-totalité des cas, ce procédé a été respecté, à l'exception d'une structure qui n'avait pas le personnel nécessaire. Dans ce cas particulier, le questionnaire était "en libre service".

Le retour des questionnaires à destination des structures a été demandé pour la même date butoir.

4. Saisie des questionnaires et nettoyage de la base de données constituée

- Dans le but de faciliter le remplissage des questionnaires et de limiter les erreurs de saisie, les questionnaires étaient à saisir en ligne sur un site dédié protégé. Chaque établissement disposait d'un lien personnalisé et d'un mot de passe propre pour chaque questionnaire.

Une grande majorité des structures a saisi directement en ligne (19 sur 26). Les derniers questionnaires envoyés en version papier ont été reçus et saisis fin octobre 2012.

- Une fois l'ensemble des questionnaires saisis, une période de validation et de recodage a été effectuée afin de s'assurer de la qualité des données. De nouvelles variables ont également été créées à partir des questions et les modalités de réponses « Autre » ont été recodées.

III - Etat de la participation à l'enquête

1. Les établissements participants

La totalité des CHRS de la région Centre a participé à l'enquête, soit 26 sites :

2 - Liste des CHRS ayant participé à l'étude

Département	Gestionnaire	Structure
Cher	Le Relais	CHRS Le Relais
	AJBC*	CHRS Les Lucioles
	Saint-François	CHRS Saint-François
Eure et Loir	Co.A.T.E.L	CHRS Co.A.T.E.L
	Foyer d'accueil chartrain	CHRS Foyer d'accueil chartrain
	GIP Relais Logement	CHRS GIP Relais Logement
Indre	Solidarité accueil	CHRS Solidarité accueil
	Centre d'accueil Les Ecureuils	CHRS Les Ecureuils
Indre et Loire	Croix Rouge	CHRS Anne de Beaujeu
	Entr'aide Ouvrière	Foyer de la Chambrierie
	Entr'aide Ouvrière	Foyer Albert Camus
	Entr'aide Ouvrière	CHRS Le CHERPA
	Entr'aide Ouvrière	CHRS Le Slex
	Entr'aide Ouvrière	CHRS Antenne de Loches
	Entr'aide Ouvrière	CHRS Antenne de Chinon
Loir-et-Cher	CDSAE	CHRS du Limousin
	ASLD	CHRS L'Astrolabe
	ASLD	CHRS Le Prieuré
	Emmaüs Solidarité	CHRS Lataste
Loiret	Aidaphi	CHRS Eugène Descamps
	Aidaphi	CHRS Bourgogne
	Aidaphi	CHRS Les Floréales
	Aidaphi	CHRS Escale Carfed
	Imanis	Maisons d'Olivet /Montargis
	Imanis	Maisons d'Olivet /Pithiviers
	Imanis	Maisons d'Olivet/Olivet

* Pour le détail des sigles utilisés, voir en page 61.

2. Retour des questionnaires

546 questionnaires "usager" ont été retournés. Parmi ces retours, 26 personnes ont refusé de répondre au questionnaire. Cependant, afin d'avoir une vision complète des caractéristiques générales du public accueilli, il avait été demandé aux personnels des CHRS de renseigner les premières questions (type d'accueil et état civil des usagers).

Un questionnaire par type d'accueil a été renseigné portant sur les caractéristiques de la structure au jour de l'enquête. 45 questionnaires ont été retournés.

3 - Nombre de places occupées au jour de l'enquête et nombre de personnes présentes dans les structures selon les questionnaires d'usagers retournés

	Nombre de places occupées ---	Répartition	Nombre d'usagers (dont enfants) ---	Répartition
	<i>Questionnaire structure</i>		<i>Questionnaire usager</i>	
Insertion	838	82,5 %	726	80,6 %
Urgence	100	9,8 %	120	13,3 %*
Stabilisation	78	7,7 %	55	6,1 %
Ensemble	1 016	100 %	901	100 %

* Le nombre de personnes hébergées en urgence est supérieur à celui du nombre de places effectivement dédiées dans les structures. Des éléments de réponses ont été recherchés auprès des structures concernées par le différentiel. Il en est ressorti que, d'une part, certaines personnes ont déclaré être en urgence alors qu'en réalité elles sont accueillies sur un autre type de places. Cependant, le questionnaire étant anonyme les gestionnaires des structures n'ont pu réaffecter les personnes concernées. D'autre part, certains établissements nous ont confirmé que dans quelques cas, ils accueillait des personnes relevant de l'urgence, mais qu'ils ne disposaient pas de ce type de place. Dans ces quelques cas rencontrés, le choix a été fait de garder le mode d'accueil "urgence" afin de correspondre au plus juste au vécu des personnes.

Dans le questionnaire à destination des structures, le nombre de personnes présentes était demandé. L'information sur le nombre de personnes accueillies tient compte des enfants hébergés. Afin d'appréhender au plus juste le taux de retour des questionnaires, le nombre d'enfants présents au jour de l'enquête a été comptabilisé. 901 personnes ont ainsi été concernées par l'enquête, soit un taux de couverture de 88,7 %.

Quatre raisons majeures ont été identifiées pour expliquer la part d'usagers non interrogée :

- × des refus d'usagers pour lesquels les premières questions n'ont pas été renseignées ;
- × un manque de personnel dans certaines structures pour interroger l'ensemble des usagers ;
- × des personnes hébergées en diffus. Il a été difficile, pour les structures concernées, de prendre contact avec ces personnes, de fixer un rendez-vous et de faire passer le questionnaire ;
- × quelques cas d'usagers absents de la structure pendant la période de l'enquête.

Malgré ces éléments, il est important de signaler que l'ensemble des établissements a participé à l'enquête, ce qui permet d'avoir une bonne représentativité des publics accueillis au niveau régional.

IV - Analyse des données recueillies

- Ce rapport se décompose en deux grandes parties : la première vise à décrire les caractéristiques et les parcours d'hébergement/logement des personnes accueillies au sein des CHRS. Des zooms sur des populations spécifiques (jeunes, personnes accueillies seules, femmes seules avec enfants, etc.) sont présentés afin de mieux cerner les caractéristiques de ces usagers. La seconde partie propose un état des lieux des CHRS de la région.
- L'ensemble des résultats produits ont fait l'objet de tests statistiques permettant de vérifier si les croisements opérés sont analysables. Le test du Khi^2 et le test exact de Fisher (en cas de faibles effectifs) sont utilisés pour les variables qualitatives et le test de Student pour les variables quantitatives. Ces tests permettent de montrer que les différences constatées sont significatives d'un point de vue statistique et qu'il existe bien un lien entre les variables. Le seuil d'erreur est fixé à 5%¹.

¹ Pour que le résultat soit significatif, la probabilité critique obtenue doit être inférieure à ce seuil ($p < 0,05$). Afin de ne pas alourdir la lecture des résultats, ces probabilités ne sont pas indiquées pour chaque croisement de variables effectué.





Partie 2

»»» Les usagers des CHRS :

Profils et parcours vers le logement

Cette partie a pour objectif de décrire la population hébergée en CHRS et de pouvoir mieux appréhender les parcours individuels, notamment en ce qui concerne l'accès au logement dit ordinaire.

Le recueil des informations des premières questions (type d'hébergement, sexe, date de naissance et situation familiale) a porté sur l'ensemble des usagers présents, qu'ils aient ou non accepté la poursuite du questionnaire. Si l'utilisateur a refusé de communiquer ces informations, un membre du personnel de l'établissement a réalisé cette tâche pour lui, à partir de son dossier. Ce choix méthodologique a été effectué afin d'avoir une vision complète des caractéristiques socio-démographiques des usagers accueillis.

L'essentiel des résultats porte donc sur les 520 individus présents dans les CHRS de la région Centre le 11 septembre 2012 et ayant accepté de participer à l'enquête.

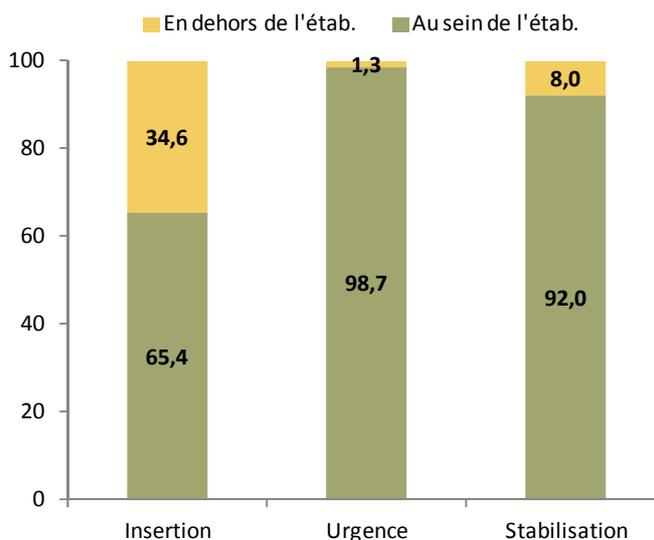


I - Conditions d'hébergement des usagers

Des usagers majoritairement accueillis sur des places d'insertion

Près de 77 % des usagers sont hébergés en CHRS sur des places d'insertion. Environ 14 % sont hébergés sur des places d'urgence et 9 % en stabilisation.

4 - Mode d'hébergement des usagers et type d'accueil (en %)

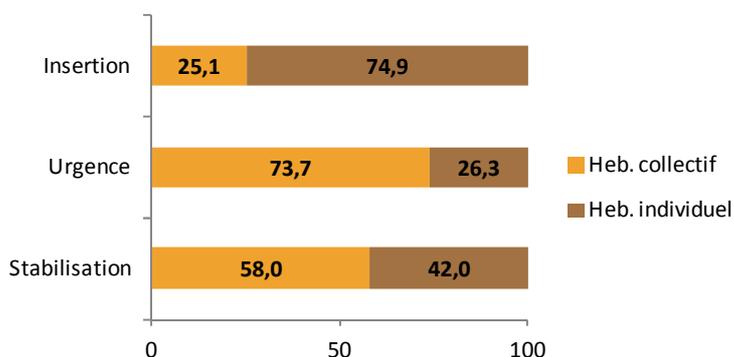


»» Au sein des CHRS, deux modalités d'hébergement sont possibles : soit au sein de l'établissement, soit à l'extérieur, également appelé en diffus.

Dans les deux cas, il peut s'agir, soit d'hébergement collectif (chambre ou logement partagé(e)), soit d'hébergement individuel.

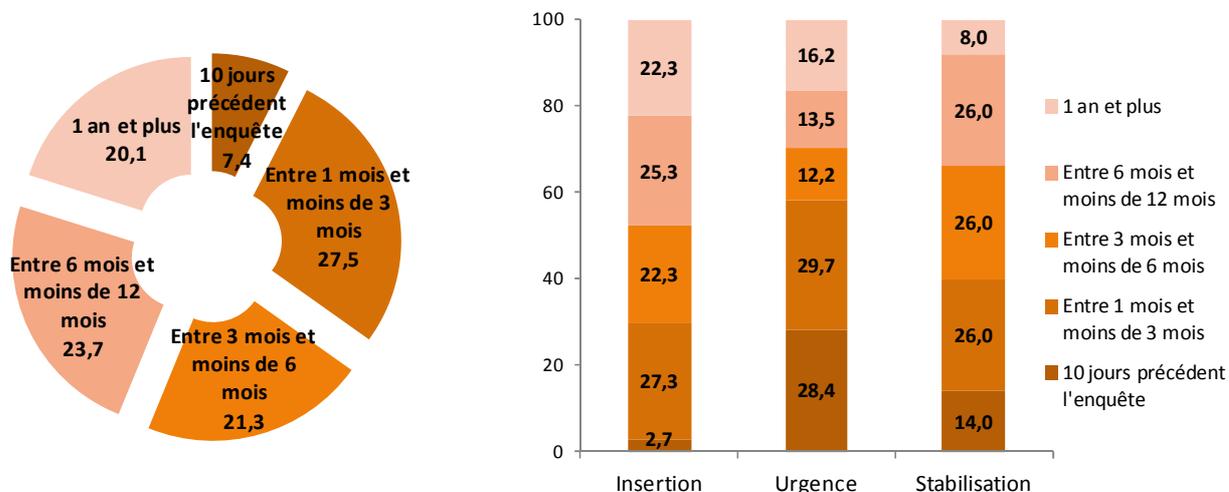
72,5 % des usagers sont hébergés au sein de la structure et 27,5 % en dehors de celle-ci. Ces modalités d'accueil diffèrent selon le type d'accueil proposé : la quasi-totalité des places d'urgence étant localisées au sein même de la structure, tandis que les usagers hébergés en insertion bénéficient plus de places en dehors de l'établissement.

5 - Mode d'hébergement des usagers et type d'accueil (en %)



L'accueil des usagers en hébergement individuel ou collectif est lié au type d'accueil. Les hébergements individuels sont plus largement retrouvés en insertion (74,9 %) tandis qu'en urgence, ce type de places est plutôt rare (26,3 %) au profit d'hébergement collectif.

6 - Antériorité de la prise en charge selon le type d'accueil (en %)



Du fait de la date de l'enquête (11 du mois), il n'a pas été possible de calculer l'antériorité de la prise en charge à partir de celle-ci, d'où la création de 5 catégories. La catégorie "10 jours précédent l'enquête" correspond aux personnes accueillies entre le 1^{er} et le 11 septembre ; les autres catégories ont été calculées à partir du 1^{er} septembre. Ainsi la catégorie "Entre 1 mois et moins de 3 mois" correspond à une admission entre le 1^{er} juillet et le 31 août. Il en est de même pour les autres catégories.

Au jour de l'enquête, plus de la moitié (environ 56 %) des usagers étaient présents dans l'établissement depuis moins de 6 mois. Ces durées fluctuent par rapport au type d'accueil : les personnes en urgence étant présentes depuis moins longtemps que les autres types d'accueil. Les durées de prise en charge sont plus longues pour les personnes hébergées sur des places d'insertion : 22,3 % sont accueillis depuis 1 an et plus.

Ces différences de durées de prise en charge par rapport au type d'accueil sont à mettre en lien avec les missions et durées d'hébergement prévues pour ces différents types d'accueil. Les places d'urgence ont vocation à répondre à un besoin "immédiat" d'hébergement et orienter les personnes vers une solution d'hébergement ou de logement adaptée à leur situation.

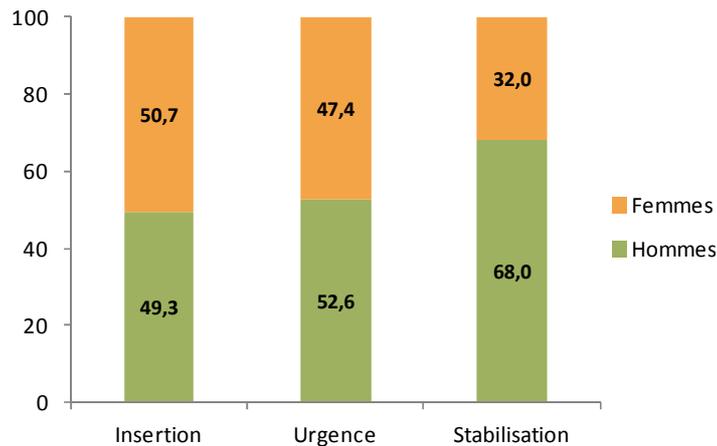
Les places de stabilisation et d'insertion ont pour mission d'accompagner les personnes sur un plus long terme afin de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

1. Caractéristiques socio-démographiques

Un peu plus de la moitié des usagers sont des hommes

51,5 % des usagers sont des hommes. La répartition hommes/femmes en insertion est similaire, en urgence ce différentiel reste faible, tandis que les places de stabilisation sont plus souvent occupées par des hommes (68 %).

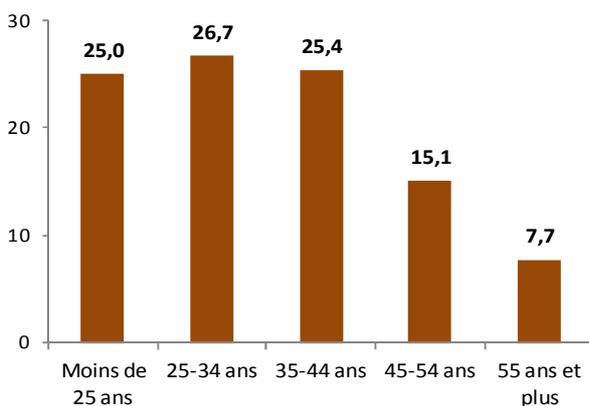
7 - Sexe des usagers et type d'accueil (en %)



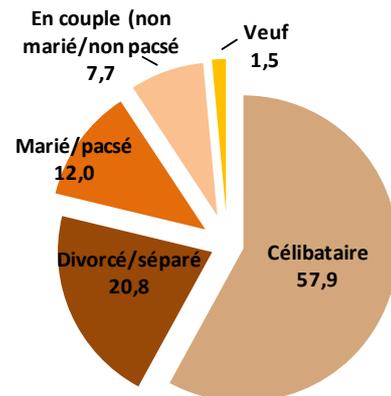
L'âge moyen des personnes accueillies est de 34 ans et l'âge médian² de 35,1 ans. Le plus jeune enquêté a 17 ans et le plus âgé 80. Il n'existe pas de différence statistiquement significative entre l'âge des personnes hébergées et le type d'accueil.

Un quart des personnes hébergées en CHRS sont âgés de moins de 25 ans (graphique 8).

8 - Age des usagers en classe d'âge (en %)



9 - Situation familiale des usagers (en %)



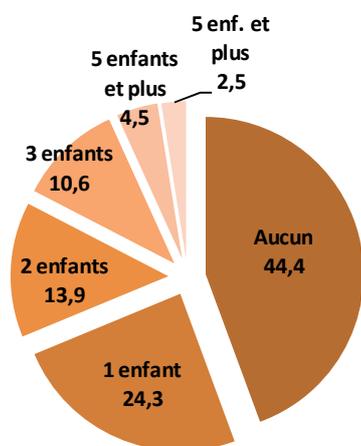
Environ 58 % des personnes accueillies sont célibataires et 20,8 % sont séparés ou divorcés (graphique 9).

² Disposant de l'information sur le mois et l'année de naissance, l'âge exact des usagers au moment de la passation a été calculé. L'âge médian permet de dire qu'une moitié de la population étudiée a moins de cet âge et l'autre plus. Ce calcul permet de s'affranchir des âges extrêmes qui peuvent biaiser le calcul de la moyenne.



Les prochains résultats présentés sont issus des questionnaires renseignés par les 520 usagers ayant accepté de participer à l'enquête.

10 - Nombre d'enfants de moins de 18 ans des usagers (en %)



Près de 44 % des usagers ont 1 enfant de moins de 18 ans et un quart en ont deux. Il s'agit ici du nombre d'enfants des usagers, qu'il(s) soi(en)t ou non hébergé(s) avec eux. Le nombre maximum d'enfants déclarés est de 7.

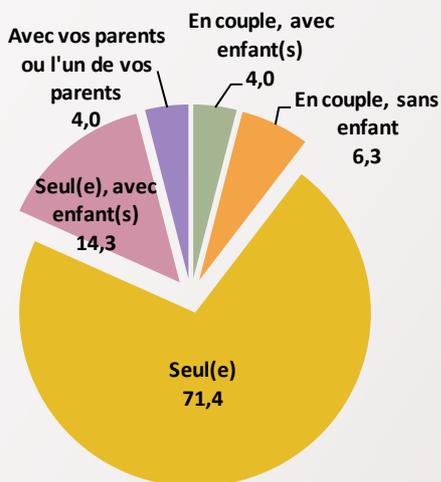
Plus de 8 usagers sur 10 sont de nationalité française ou étrangère en situation régulière

84,3 % des usagers ont déclaré être de nationalité française ou étrangère en situation régulière (hors statut de réfugié). 8,7 % étaient en attente d'un titre de séjour, 4,5 % demandeurs d'asiles et 2,5 % avaient le statut de réfugié. Seules 3 personnes n'ont pas indiqué de réponse à cette question.

»» Un quart des usagers ont moins de 25 ans

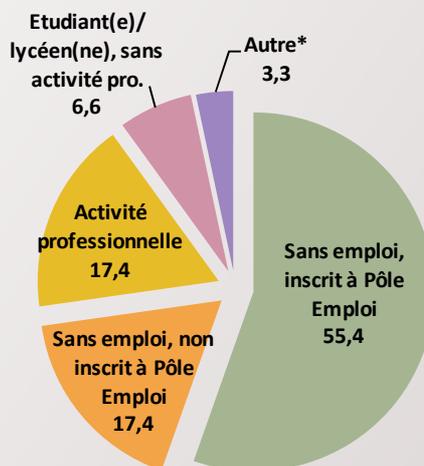
Au jour de l'enquête, 126 personnes étaient âgées de moins de 25 ans, soit 24,3 %. Il s'agit le plus souvent de femmes (54,0 %).

11 - Situation familiale d'accueil des usagers âgés de moins de 25 ans (en %)



Environ 7 usagers sur 10 âgés de moins de 25 ans sont hébergés seuls au sein de CHRS.

12 - Situation des moins de 25 ans face à l'emploi (en %)

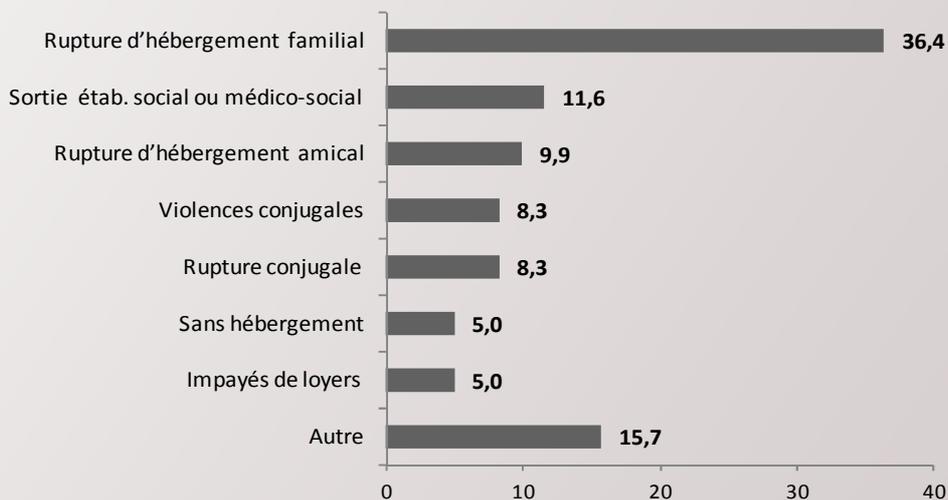


* En formation, impossibilité de travailler (situation administrative)

Parmi les usagers âgés de moins de 25 ans, 17,4 % exercent une activité professionnelle et 55,4 % sont sans emploi, inscrits à Pôle Emploi. 50,8 % se sont déclarés sans aucune ressource.

88,9 % de ces usagers sont de nationalité française ou étrangère en situation régulière.

13 - Raison majeure de l'arrivée dans l'hébergement actuel (en %)



L'admission dans le CHRS suite à une rupture d'hébergement familial est la raison citée par plus d'un tiers des moins de 25 ans. La catégorie "autre" regroupe des cas présentant peu d'effectifs : sortie d'hospitalisation, de prison, hébergement précaire, demande d'asile, fin du contrat de location/bail, surpeuplement dans le logement, arrivée en France, raisons médicales.

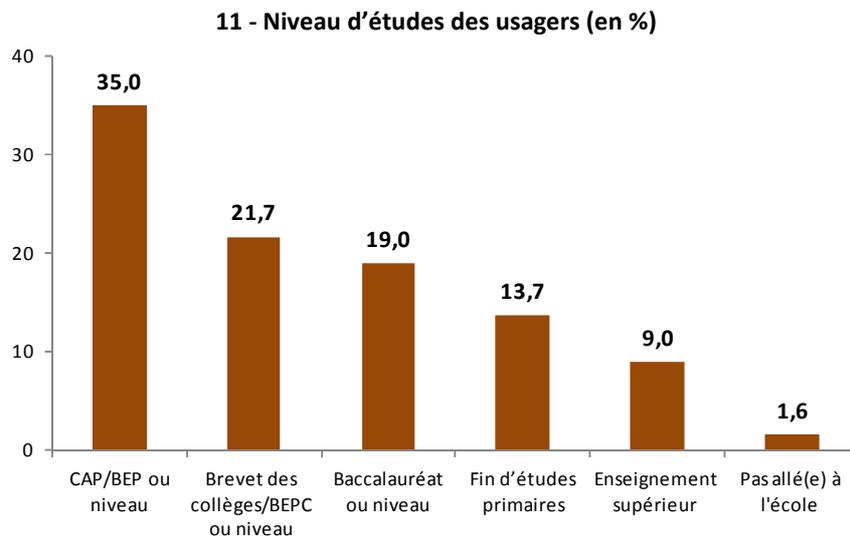
33,3 % de ces usagers ont déjà été locataires ou propriétaires avant leur hébergement en CHRS.

81,6 % d'entre eux ont un projet d'orientation après leur prise charge dans la structure. Pour 71,0 % il s'agit d'un logement en tant que locataire et pour 12,9 % d'un logement adapté.

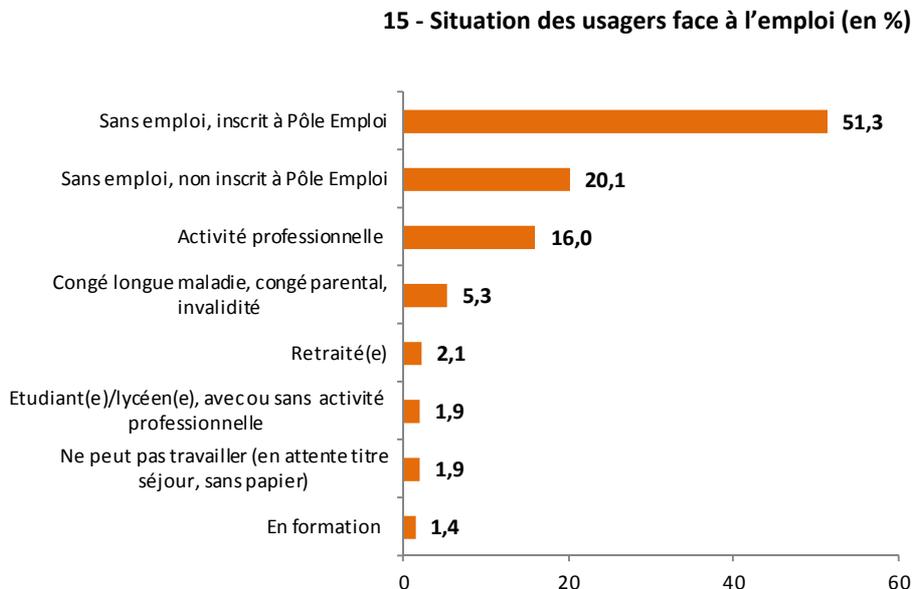
2. Formation, situation professionnelle et ressources

85 % des usagers ont déclaré avoir un diplôme ou le niveau correspondant. Le diplôme le plus souvent déclaré est le CAP/BEP, puis le brevet des collèges ou le BEPC.

Environ 15 % ont arrêté leurs études à la fin des études primaires ou n'ont jamais été scolarisés. Près de 20 % ont le baccalauréat ou le niveau et 9 % un diplôme de l'enseignement supérieur.



Un usager sur six exerce une activité professionnelle



Plus de 70 % des usagers sont sans emploi au moment de l'enquête, dont plus de 50 % sont inscrits à Pôle emploi.

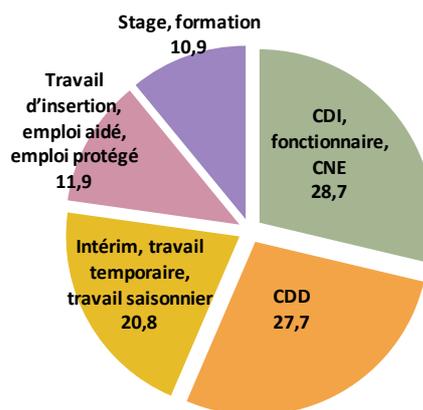
Parmi les personnes sans emploi, non inscrites à Pôle emploi, environ 20 % ont moins de 25 ans.

16 % des usagers exercent une activité professionnelle.

Parmi les personnes déclarant avoir une activité professionnelle (y compris congé longue maladie et congé parental), un peu plus d'un quart a un contrat de type CDI ou assimilé (fonctionnaire, CNE).

Environ un quart est en CDD et près de 20 % ont un contrat en intérim ou temporaire. 12 % des usagers ont déclaré avoir un travail d'insertion, un emploi aidé ou un emploi protégé.

12 - Type de contrat de travail des usagers (en %)



Plus d'un quart des usagers est sans ressource financière

Les principales ressources déclarées sont le revenu de solidarité active (RSA) socle : un quart des usagers le perçoivent, puis le revenu d'activités ou de formation (18,5 %). Environ 18 % des usagers perçoivent des prestations familiales.

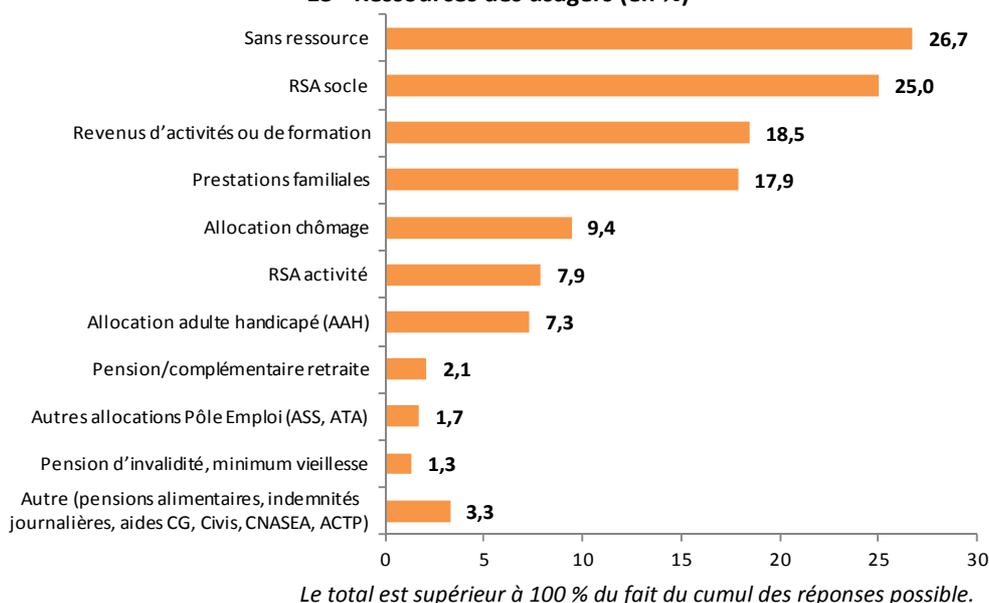
Près de 27 % des usagers ont déclaré n'avoir aucune ressource au moment de l'enquête. Parmi ces derniers, environ 45 % ont moins de 25 ans. Cette forte proportion s'explique par le fait que cette classe d'âge n'a pas le droit au RSA (sauf cas particuliers).

La part d'usagers sans ressource est plus importante en urgence (47,4 % des usagers le déclarent contre 22,4 % pour les usagers en insertion et 22,0 % pour ceux en stabilisation).

Cette déclaration d'absence de ressources peut être reliée à des situations de "non recours". Cette notion renvoie à toute personne a priori éligible à une prestation sociale qui ne la perçoit pas, soit par méconnaissance des dispositifs, soit volontairement. L'enquête menée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares³) pour le comité national d'évaluation du RSA montre que fin 2010, près de la moitié des bénéficiaires potentiels ne l'ont pas demandé. La part des non-recours est estimée à 35 % pour le RSA socle.

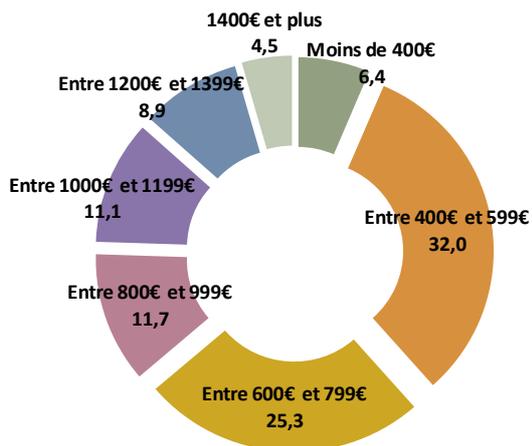
Toutefois, l'enquête n'abordant pas la question des origines de cette absence de ressource, il convient de souligner que les personnes concernées peuvent être également dans une situation d'attente d'ouverture de droits.

13 - Ressources des usagers (en %)



³ Dares 2010, Comité national d'évaluation du RSA, rapport final, décembre 2011.

18 - Montant des ressources des usagers (en %)



Pour les usagers ayant déclaré des ressources, le montant moyen perçu est de 755 € et le montant médian de 700 €.

Le montant le plus faible observé est de 110 € et le montant le plus élevé de 2 170 €.

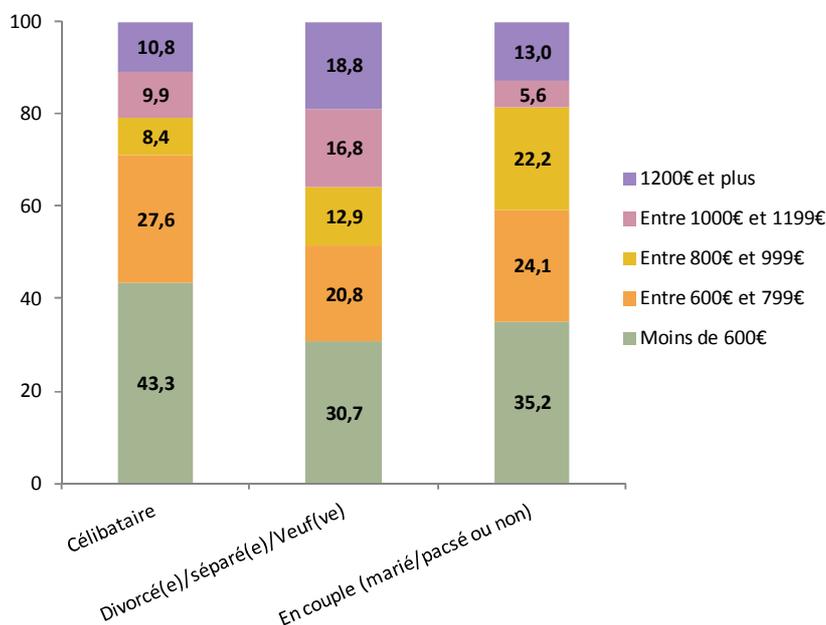
38,6 % des usagers hébergés perçoivent moins de 600 € par mois.

Ces éléments sont à lire avec précaution et à corrélérer avec la situation familiale des usagers.

Les personnes divorcées, séparées ou veuves, déclarent en plus grand nombre les revenus élevés : parmi cette catégorie, plus du tiers perçoivent des ressources de 1000 € et plus. Les célibataires, quant à eux, possèdent des ressources plus faibles : 43,3 % vivent avec moins de 600€ par mois.

 *Ces éléments de réponse sont à lire avec précaution. Le montant des ressources a été demandé par personne. Néanmoins, certains usagers en couple pourraient avoir renseigné le montant des ressources pour le couple, sans que l'on puisse réellement les identifier.*

19 - Montant des ressources selon la situation familiale (en %)



Parmi les réponses exprimées, 13,2 % des usagers ont déclaré avoir un dossier de surendettement en cours. 3,8 % (20 personnes) ne savaient pas ou ne souhaitaient pas répondre à la question.

Près d'un usager sur dix bénéficie d'une mesure de protection

9,1 % des usagers ont déclaré bénéficier d'une mesure de protection. Dans plus de la moitié des cas (54,3 % soit 25 usagers), il s'agissait d'une curatelle, dans 19,6 % (9 cas) d'une tutelle, dans 15,2 % (7 cas) d'une mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP) et dans 10,8 % des cas d'autres types de mesure (6 cas de sauvegarde de justice ou de mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJGBF)).

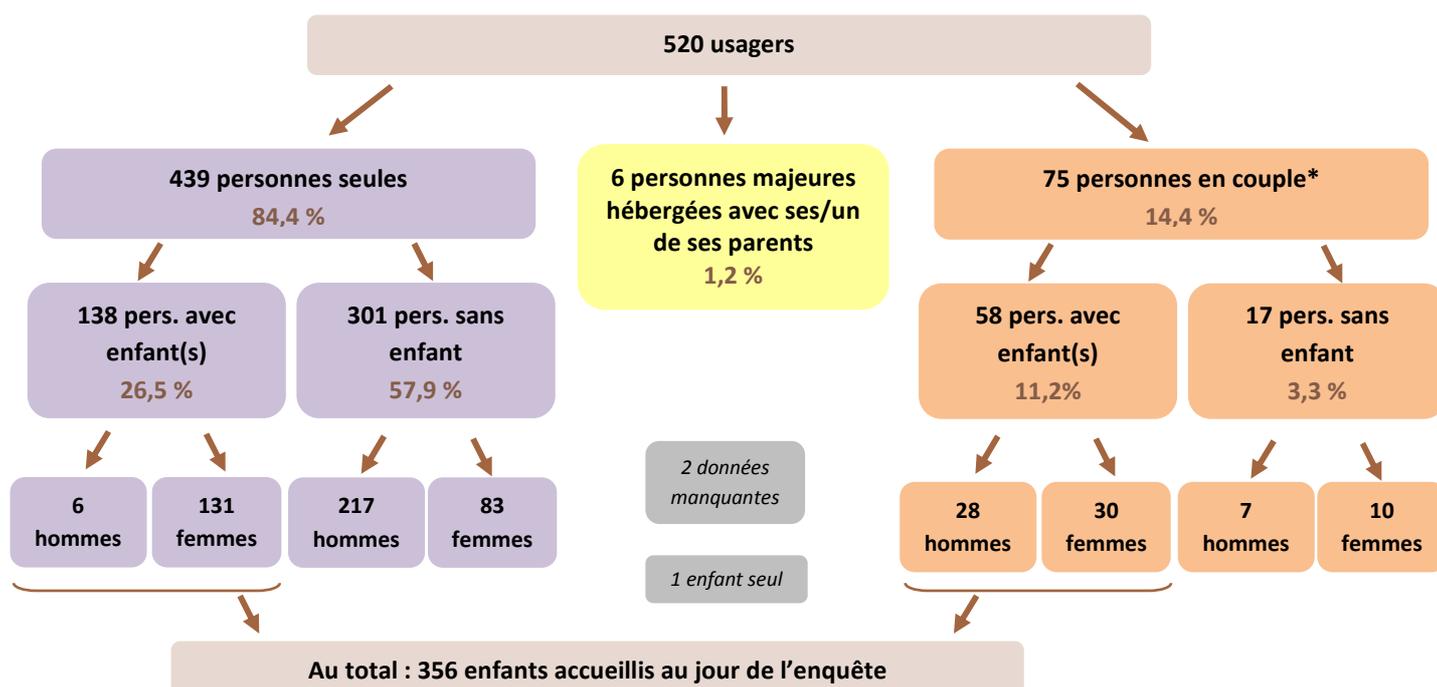
3. Typologie des publics accueillis

Des usagers plus souvent hébergés seuls et sans enfant

Plus de la moitié des usagers sont hébergés seuls, sans enfant (environ 58 %). La deuxième situation la plus fréquemment retrouvée est d'être accueilli(e) seul(e) avec enfant(s) : c'est le cas pour 26,5 % des usagers. Viennent ensuite les personnes en couple hébergées avec enfant(s) (11,2 %), les couples sans enfant (3,3 %) et les enfants majeurs hébergés avec leurs parents ou l'un de leurs parents (1,2 %).

Au total, 356 enfants étaient présents dans les structures le jour de l'enquête⁴.

20 - Répartition des usagers selon la situation familiale d'accueil



* Un membre de couple n'a pas été interrogé.

L'isolement est davantage masculin : 41,7 % des usagers accueillis sont des hommes seuls, sans enfant (contre 16,0 % de femmes). Parmi les usagers accueillis seuls avec enfant(s), 95 % sont des femmes.

Cette part importante du nombre de femmes seules hébergées avec enfant(s), peut être reliée à l'évolution de ces situations en France. En effet, de 1968 à 2005, la part des familles monoparentales est passée de 7,7 % à 17,7 %. La majorité de ces familles (85 %) sont des femmes seules avec enfant(s)⁵.

Avec la séparation, les familles subissent une brutale chute de leur niveau de vie. Dans les milieux les moins favorisés, une séparation peut faire basculer les familles vers la précarité. A titre d'exemple, on constate qu'entre 2001 et 2010, l'évolution du taux de pauvreté monétaire⁶ augmente plus vite pour les familles monoparentales : 4 points entre 2001 et 2010 contre un point pour l'ensemble de la population.

En 2009, un tiers des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté contre 11 % des couples⁷.

⁴ Un enfant seul était hébergé sur une place CHRS au jour de l'enquête et a donc été comptabilisé ici. Il s'agit d'un cas particulier puisque son parent est hébergé sur un autre dispositif non intégré dans l'étude.

⁵ CHARDON O., DAGUET F., VIVAS E., *Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger*. Insee Première n°1195, juin 2008.

⁶ Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, ce seuil est de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

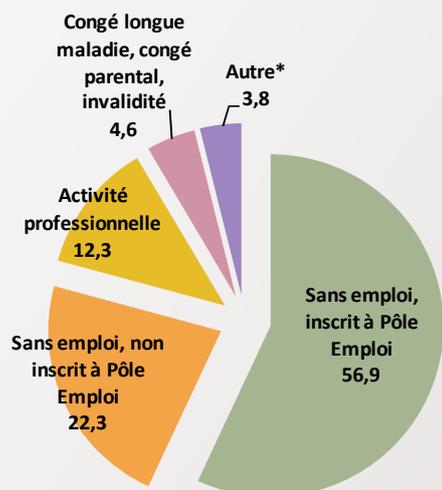
⁷ Insee données 2009, nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon le type de ménage.

»» Un quart des usagers sont des femmes seules avec enfant(s)

Au jour de l'enquête, 131 femmes étaient hébergées seules avec leur(s) enfant(s) au sein des CHRS de la région. Elles sont, dans la majorité des cas, hébergées au sein des structures (65,7 %) et en hébergement individuel (77,9 %).

83,2 % de ces usagers sont de nationalité française ou étrangère en situation régulière.

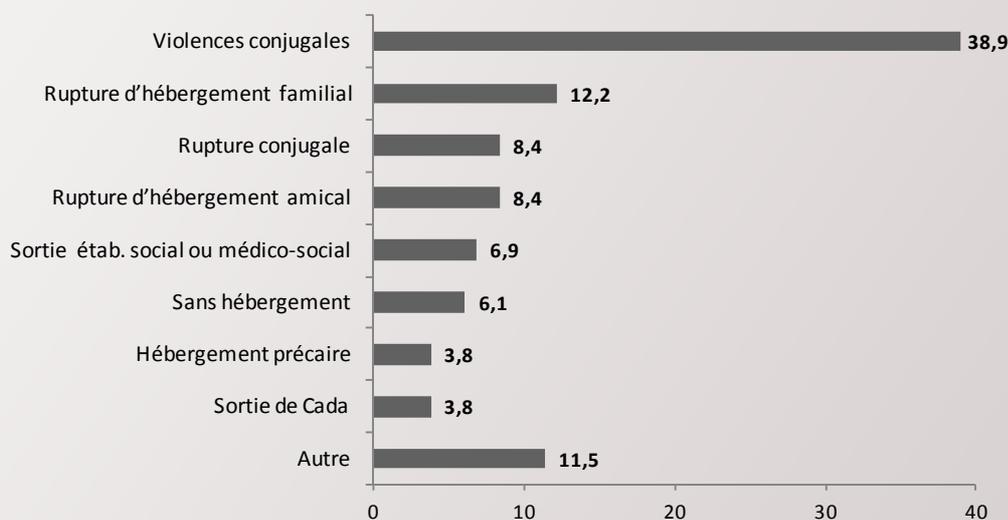
24 - Situation des femmes hébergées avec enfant(s) face à l'emploi (en %)



Parmi les femmes hébergées seules avec enfant(s), 12,3 % exercent une activité professionnelle et 56,9 % sont sans emploi, inscrites à Pôle Emploi.

* En formation, impossibilité de travailler (situation administrative)

25 - Raison majeure de l'arrivée dans l'hébergement actuel (en %)



L'admission dans le CHRS suite à des violences conjugales est la principale raison évoquée par les femmes hébergées seules avec enfant(s), pour 38,9 % d'entre elles. Suivent les ruptures d'hébergement, quelles soient familiale, conjugale ou amicale. La catégorie "autre" regroupe des cas présentant peu d'effectifs de surpeuplement dans le logement, d'insalubrité, de sortie d'hospitalisation, d'impayés de loyers, de demande d'asile, d'expulsion du logement, de raisons médicales.

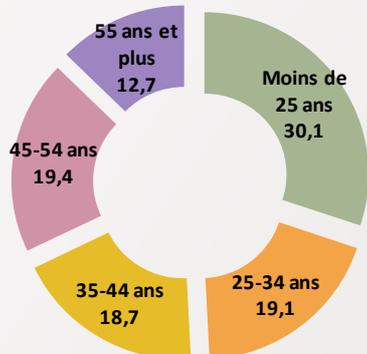
64,1 % de ces femmes ont déjà été locataires ou propriétaires avant leur hébergement en CHRS.

94,5 % d'entre elles ont un projet d'orientation après leur prise charge dans la structure. Pour 79,3 % il s'agit d'un logement en tant que locataire et pour 16,5 % d'un logement adapté.

>>> Près de 60 % des usagers hébergés seuls, sans enfant

Au jour de l'enquête, 301 personnes étaient hébergées seules, sans enfant, au sein des CHRS de la région. Ce profil est davantage masculin : 72,3 % des usagers hébergés seuls en CHRS sont des hommes.

21 - Répartition des personnes hébergées seules par classes d'âge (en %)



La classe d'âge la plus représentée parmi les personnes hébergées seules est celle des moins de 25 ans (30,1 %).

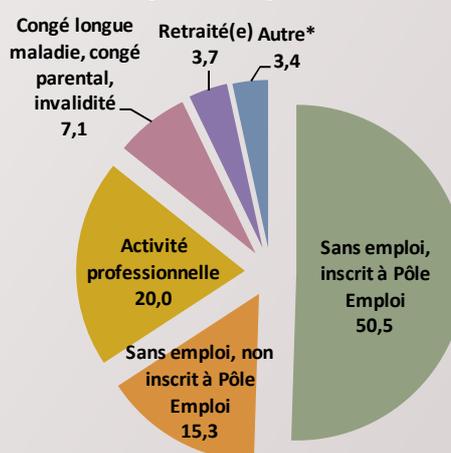
90,7 % de ces usagers sont de nationalité française ou étrangère en situation régulière.

20 % des usagers hébergés seuls exercent une activité professionnelle et 50,5 % sont sans emploi, inscrits à Pôle Emploi.

Un quart (24,9 %) s'est déclaré sans ressource au moment de l'enquête.

* Etudiant, en formation, impossibilité de travailler (situation administrative)

22 - Situation des usagers hébergés seuls face à l'emploi (en %)



23 - Raison majeure de l'arrivée dans l'hébergement actuel (en %)



Les deux principales raisons d'arrivée dans le CHRS sont la rupture d'hébergement familial (20,3 %) et la rupture conjugale (14,9 %). Les impayés de loyers arrivent ensuite pour environ 11 % des usagers.

66,2 % ont déjà été locataires ou propriétaires avant leur hébergement en CHRS. Les raisons évoquées pour expliquer la perte de ce logement sont la rupture conjugale (27,5 %) et les impayés de loyers (16,3 %).

81,3 % de ces usagers ont un projet d'orientation après leur prise charge dans la structure. Pour 61,3 % il s'agit d'un logement en tant que locataire et pour 17,8 % d'un logement adapté.

Environ 40 % des personnes hébergées sont des enfants de moins de 18 ans

Si l'on considère l'ensemble des personnes hébergées au jour de l'enquête (usagers ayant répondu au questionnaire et leurs enfants), 40,6 % sont des enfants de moins de 18 ans, soit 356 enfants.

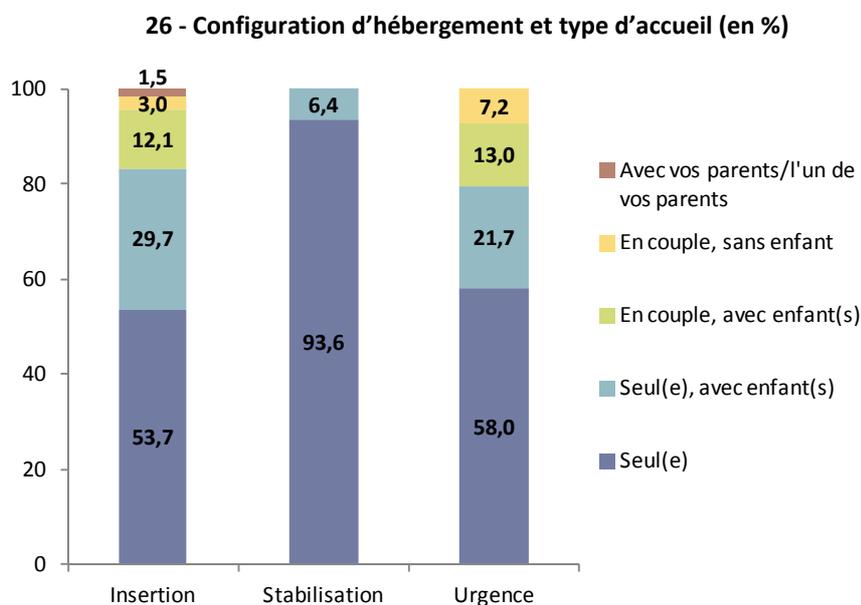
Le nombre moyen d'enfants hébergés avec des personnes seules est de 2 et pour les couples de 2,4 enfants.

Des configurations d'hébergement différentes selon le type d'accueil

Les personnes avec enfant(s) (en couple ou personne seule) sont plus souvent accueillies sur des places d'insertion (environ 42 %).

L'accueil de couples est davantage retrouvé en urgence et en insertion.

Au jour de l'enquête, quasiment tous les usagers en stabilisation sont hébergés seuls (93,6 %). Ceci s'explique par le public visé par l'hébergement de stabilisation : des personnes plus désocialisées, parfois à la rue depuis plusieurs années, souvent en rupture de liens.



III - Le parcours des usagers (de l'hébergement vers le logement)

Cette partie a pour objectif de mieux appréhender les parcours individuels des personnes hébergées en CHRS dans le logement ou l'hébergement avant leur arrivée en CHRS, ainsi que les éventuels démarches et projets en cours pour l'accès à un logement ordinaire ou adapté.

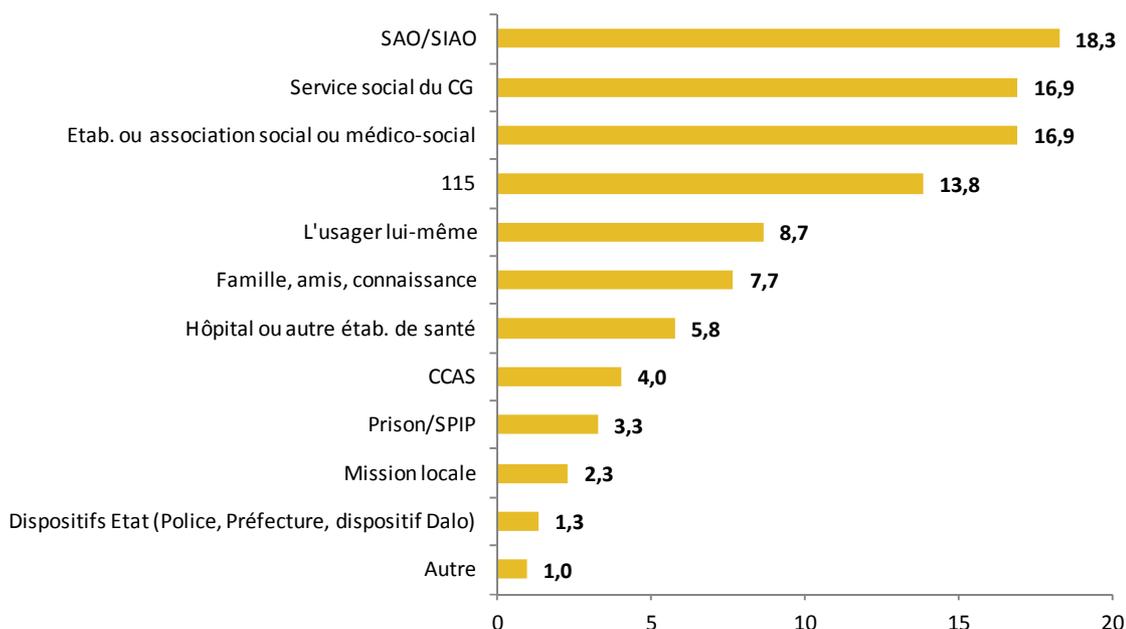
1. Situation avant l'admission dans la structure

Des usagers davantage orientés par les SAO ou SIAO

Les services d'accueil et d'orientation (SAO) et services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) sont le plus souvent cités par les usagers comme structures les ayant orientés dans le CHRS où ils résident au moment de l'enquête.

Arrivent ensuite les services sociaux des Conseils généraux, puis les associations ou établissements sociaux et médico-sociaux (autre CHRS, maison relais, Cada, centre maternel, foyer, structure d'urgence, lits halte soins santé (LHSS) ; Croix rouge, Secours catholique, France terre d'asile, etc.).

27 - Structure ou personne ayant orienté l'utilisateur dans l'hébergement actuel (en %)



Les personnes hébergées en urgence sont plus souvent orientées par le 115 (29,0 % contre 11,6 % pour les personnes en insertion et 10,6 % pour celles en stabilisation).

27,7 % des personnes en stabilisation ont été orientées par une autre association ou établissement social ou médico-social (contre 16,8 % pour l'insertion et 10,1 % pour l'urgence).

Pour les personnes hébergées en insertion et en urgence, l'orientation a majoritairement été réalisée par un SAO ou un SIAO (respectivement environ 19 % contre 10,6 % en stabilisation).

Les admissions à la demande directe des usagers sont plus souvent déclarées par les personnes en stabilisation (12,8 % contre 8,9 % pour les usagers en insertion et 4,3 % pour l'urgence).

»» Définitions des dispositifs

Le **service d'accueil et d'orientation (SAO)** est chargé d'accueillir, écouter et orienter les personnes en difficultés de logement ou d'hébergement.

Le **service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)** a pour mission de mettre en réseau et coordonner les acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et de l'accès au logement, d'assurer la régulation de l'offre et de la demande d'hébergement, de simplifier les démarches, de favoriser la fluidité du dispositif et de faciliter l'accès au logement.

Le **115** est une permanence téléphonique gratuite d'accueil et d'aide aux personnes sans abri mise en place dans chaque département.

Une **maison relais** (également appelé pension de famille) est un logement sans limitation de durée pour des personnes dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme.

Un **centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)** est chargé d'assurer l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur dossier par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et la Cour nationale du droit d'asile.

Un **centre maternel** est une structure d'hébergement pour des femmes enceintes et des mères isolées avec enfant(s) de moins de trois ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique.

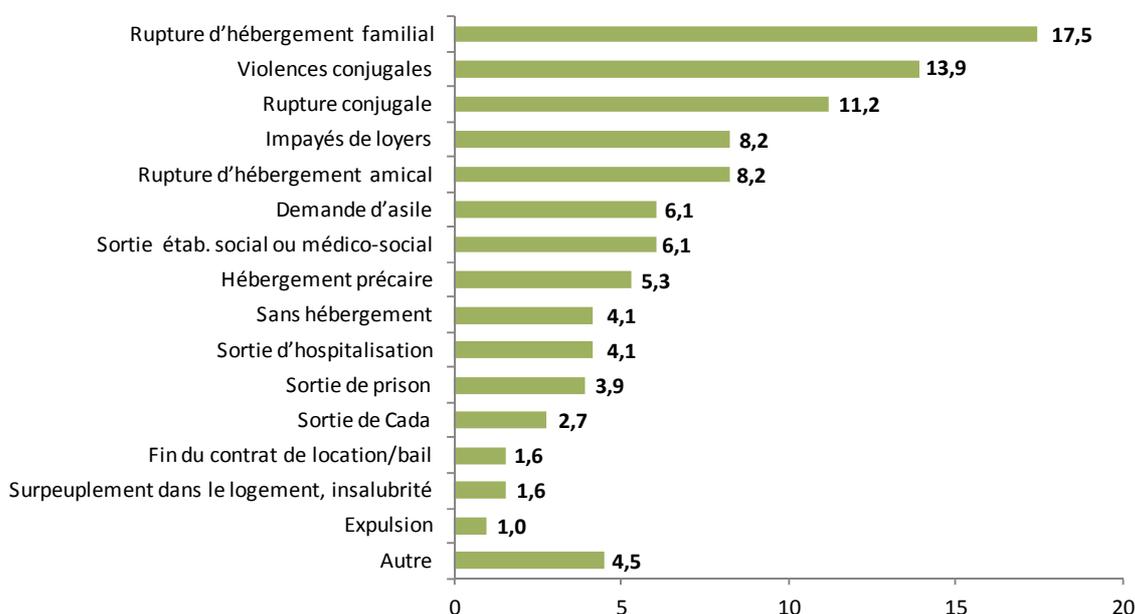
Une **structure d'urgence** propose un hébergement temporaire aux personnes sans-abri et une aide dans leurs démarches d'accès aux droits et recherche de logement ou de structure d'insertion adaptée.

Les **lits halte soins santé** sont des lits d'hébergement avec soins infirmiers créés pour des personnes en situation de grande exclusion dont l'état de santé physique ou psychique nécessite un temps de repos ou de convalescence sans justifier d'une hospitalisation.

La rupture d'hébergement familial : raison majeure de l'arrivée des usagers

Les motifs d'admission apportent un éclairage sur les trajectoires des personnes accueillies et les difficultés rencontrées. Les premières raisons évoquées par les usagers pour expliquer leur arrivée dans la structure sont les ruptures d'hébergement familial (17,5 %), puis les violences conjugales (13,9 %) et les ruptures conjugales (11,2 %).

28 - Raison majeure de l'arrivée dans l'hébergement actuel (en %)



Les admissions pour violences conjugales sont plus fréquemment citées par les personnes en insertion et en urgence (respectivement 14,5 % parmi ces usagers contre 6,4 % en stabilisation).

Parmi les usagers en stabilisation, la rupture conjugale est évoquée comme principale raison d'admission (25,5 % contre 10,1 % pour les personnes en insertion et 5,8 % pour l'urgence).

La catégorie "autre" regroupe des cas présentant peu d'effectifs tels que des arrivées en France, des changements de départements ou encore des raisons médicales.

Près de 3 usagers sur 10 avaient un logement en tant que locataire avant leur admission

Avant l'admission dans la structure, les usagers ont le plus souvent déclaré être locataire ou propriétaire (28,5 %). Etre hébergé par de la famille ou par des amis arrivent ensuite pour 35,5 % des usagers.

18 % des personnes étaient, avant leur entrée en CHRS, pris en charge en hébergement d'urgence ou par un autre établissement social ou médico-social.

7,2 % des usagers étaient auparavant sans aucun hébergement ou dans une habitation de fortune/squat.



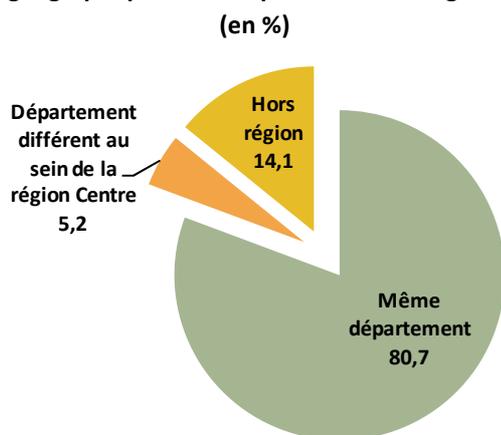
Les personnes en stabilisation ont déclaré plus souvent avoir eu un logement en tant que locataire ou propriétaire avant leur admission (40,4 % contre 30,4 % des personnes en urgence et 26,5 % pour celles en insertion).

Les personnes en insertion étaient en plus grand nombre hébergées dans leur famille avant leur admission (22,3 % contre 10,6 % en stabilisation et 8,7 % en urgence).

Pour les personnes en urgence, l'hébergement chez des amis était le plus récurrent (17,4 % contre 15,6 % en insertion et 14,9 % en stabilisation).

Environ 80 % des usagers étaient dans le même département avant leur admission dans le CHRS

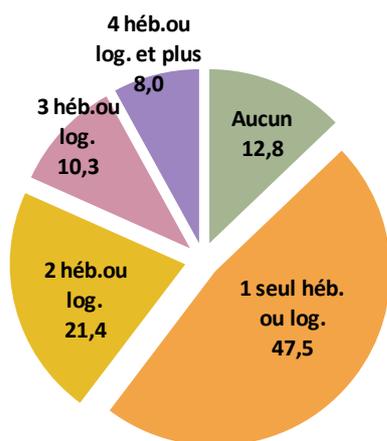
30 - Mobilité géographique entre le précédent hébergement et le CHRS



Pour 8 usagers sur 10, leur précédent hébergement ou logement se situait dans le même département que le CHRS. Pour près de 14 %, ce précédent lieu de vie était localisé hors de la région Centre.

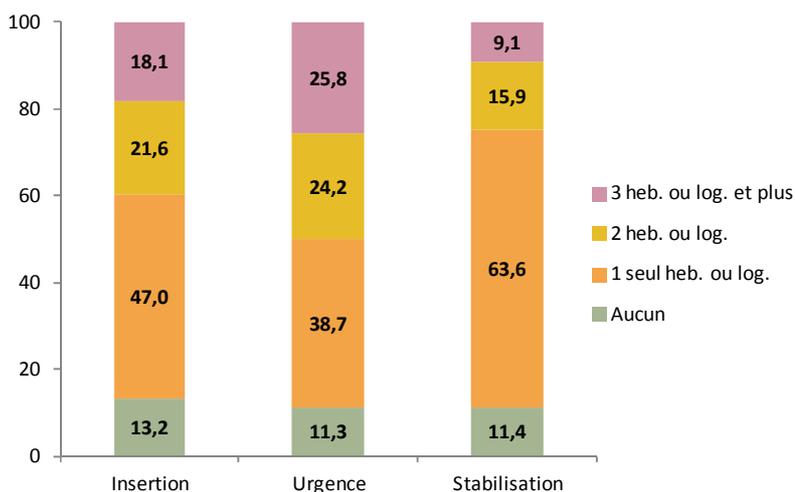
Avoir connu de multiples logements ou hébergements est plus fréquent en urgence

31 - Nombre d'hébergement(s) et/ou logement(s) au cours des 12 mois précédent l'entrée dans l'hébergement actuel (en %)



Environ 13 % des usagers ont déclaré avoir occupé uniquement l'hébergement actuel au cours des 12 mois précédents l'enquête. Près de la moitié des usagers a connu 2 hébergements et/ou logements ou plus.

32 - Nombre d'hébergement(s) et/ou logement(s) connus selon le type d'accueil (en %)



Les usages hébergés en stabilisation sont plus nombreux à avoir connu un seul hébergement ou logement avant celui au moment de l'enquête (63,6 %). Avoir connu au moins 3 hébergements ou logements l'année précédente l'enquête est plus déclaré par les personnes qui sont hébergées sur des places d'urgence.

A travers ces éléments, il apparaît que les parcours des usagers hébergés en urgence sont les plus "chaotiques", 50 % d'entre eux ont connu deux hébergements et/ou logements ou plus au cours des 12 derniers mois. Arrivent ensuite les personnes hébergées en insertion (39,7 %).

2. Situation par rapport au logement

6,2 % des usagers ont déclaré avoir déjà bénéficié d'une mesure d'accompagnement social au logement du type AVDL ou intermédiation locative.

»» Définitions

L'intermédiation locative a pour objectif de favoriser l'accès à un logement autonome et de droit commun, tout en assurant une sécurité et des garanties au bailleur. Dans ce système, une association joue le rôle de tiers entre le bailleur et l'occupant pour assurer le paiement des loyers et sécuriser ainsi la relation des deux parties.

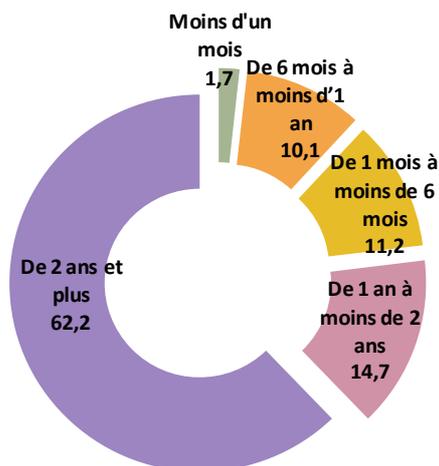
L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) est un accompagnement, sur une période déterminée, de personnes accédant à un logement ou déjà logées dans le parc privé ou social dont le problème de maintien ou d'accès dans un logement provient de difficultés financières et/ou de difficultés d'insertion sociale. L'accompagnement vise à permettre au ménage d'accéder à un logement et/ou à bien y vivre durablement.

Les deux tiers des usagers ont déjà été locataires ou propriétaires

62,3 % des usagers ont déclaré avoir déjà eu un logement en tant que locataire ou propriétaire. Il n'existe pas de différence significative selon le type d'accueil.

Pour près de 9 % d'entre eux, un accompagnement social était présent.

15 - Période pendant laquelle les usagers sont restés dans leur dernier logement en tant que locataire ou propriétaire (en %)

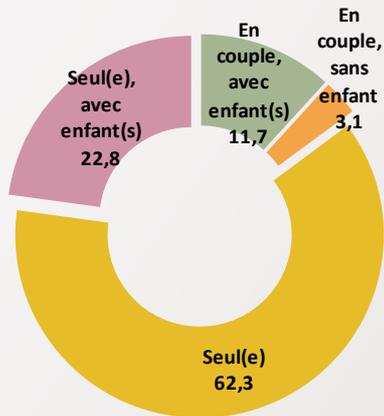


Plus de 60 % des usagers ont déclaré être restés 2 ans et plus dans leur dernier logement en tant que locataire ou propriétaire.

»» Usagers ayant eu un logement autonome "durable" avant leur arrivée en CHRS

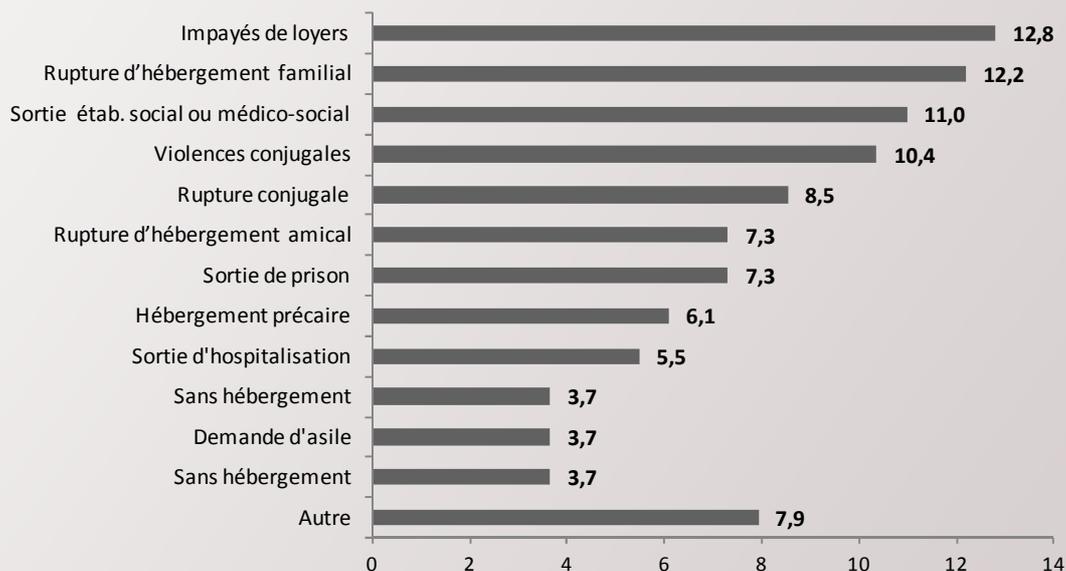
Au jour de l'enquête, parmi les usagers ayant déjà été locataires ou propriétaires, 162 personnes étaient restées 1 an et plus au sein de leur dernier logement (soit 55,9 %). Ces personnes sont majoritairement des hommes (61,7 %).

34 - Configuration familiale d'accueil des usagers ayant déjà eu un logement autonome "durable" (en %)



Les personnes ayant déjà eu un logement autonome pendant un an ou plus au cours de leur vie, sont majoritairement des personnes hébergées seules (62,3 %) et seules avec enfant(s) (22,8%).

35 - Raison majeure de l'arrivée dans le CHRS (en %)

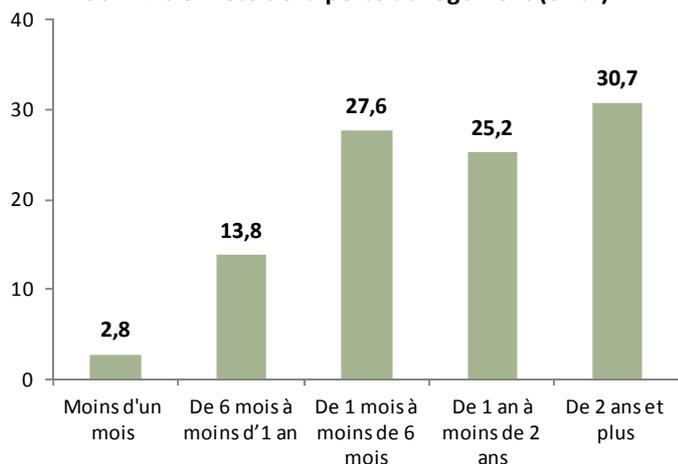


Les deux principales raisons d'arrivée dans le CHRS par ces usagers sont les impayés de loyers (12,8 %) et la rupture d'hébergement familial (12,2 %). La catégorie "autre" regroupe des cas présentant peu d'effectifs de fin du contrat de location/bail, surpeuplement dans le logement, insalubrité, expulsion du logement, raisons médicales, arrivée en France ou dans le département.

Les usagers expliquent la perte du dernier logement où ils étaient locataires en raison d'une rupture conjugale (15,4 %) puis d'impayés de loyers (13,0 %).

83,5 % de ces usagers ont déclaré avoir un projet d'orientation après leur prise en charge dans la structure actuelle. Pour 62,1 % il s'agit d'un logement en tant que locataire et pour 21,2 % d'un logement adapté.

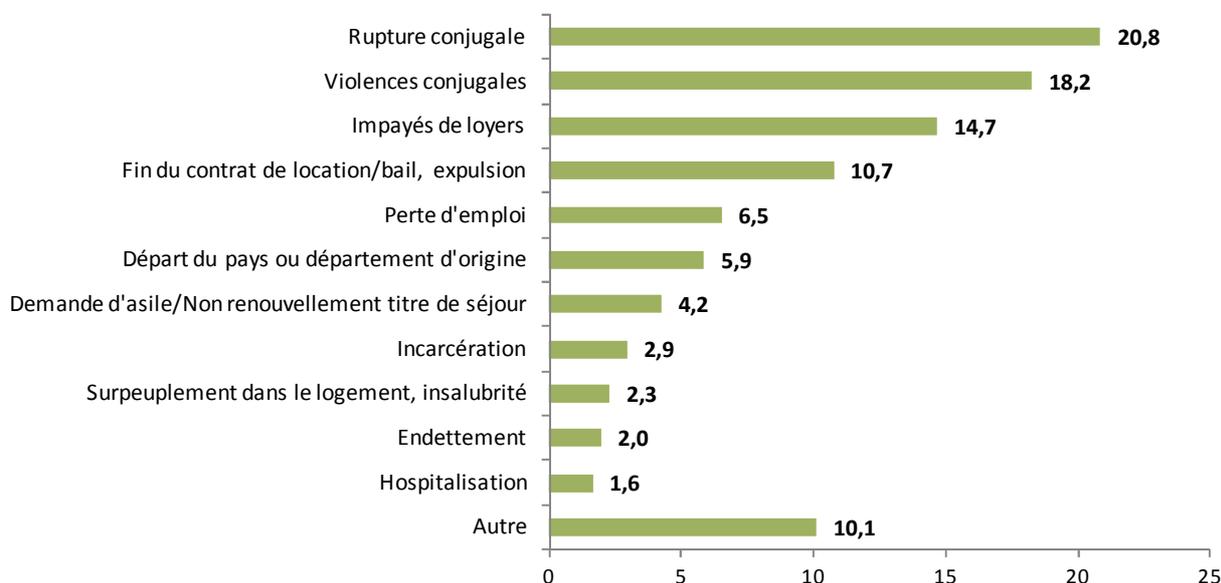
36 - Ancienneté de la perte du logement (en %)



Pour la majorité des personnes ayant déjà été locataires ou propriétaires (30,7 %), l'ancienneté de la perte du logement remonte à 2 ans et plus.

Près de 56 % d'entre eux n'ont plus ce logement depuis un an et plus.

37 - Raison majeure de la perte du logement (en %)



Les ruptures et violences conjugales sont les premières raisons évoquées par les usagers de la perte de leur logement en tant que locataire ou propriétaire. Les impayés de loyer arrivent en troisième position.

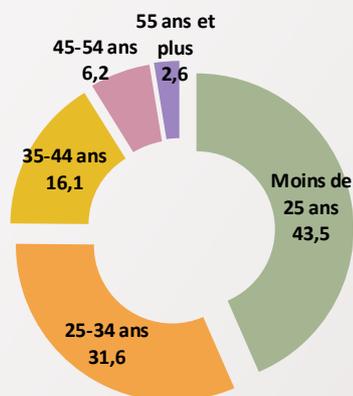
La catégorie des "Autre" regroupe des cas très diversifiés, présentant peu d'effectifs, comme des problèmes de sécurité dans le logement, problèmes de voisinage, déménagement pour raisons professionnelles, décès du conjoint, etc.

La raison majeure de la perte de logement des usagers en CHRS varie en fonction du sexe. Parmi les usagers ayant cité une rupture conjugale comme raison majeure de la perte du logement, 70,3 % sont des hommes (45 personnes). Parmi ceux ayant déclaré les violences conjugales comme motif d'admission, 95 % sont des femmes (54 cas).

»» Environ 38 % des usagers n'ont jamais été locataires

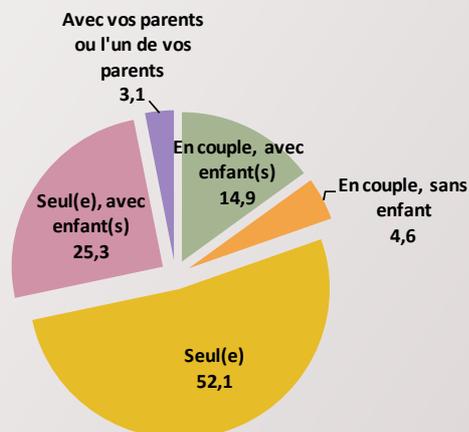
Au jour de l'enquête, 194 personnes hébergées au sein des CHRS de la région ont déclaré n'avoir jamais été locataires ou propriétaires au cours de leur vie, soit 37,7 % de l'ensemble des usagers interrogés.

38 - Répartition des personnes n'ayant jamais été locataires par classes d'âge (en %)



Ces personnes sont majoritairement jeunes : 43,5 % ont moins de 25 ans et 31,6 % ont entre 25 et 34 ans.

39 - Situation familiale d'accueil des usagers n'ayant jamais été locataires (en %)

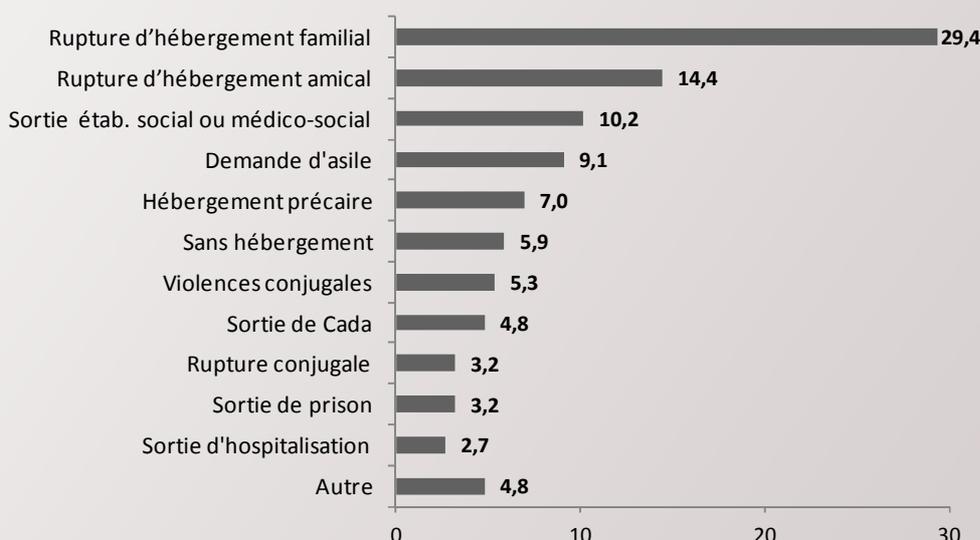


Plus de la moitié (52,1 %) de ces usagers sont hébergés seuls au sein du CHRS. Un quart des usagers n'ayant jamais été locataires ou propriétaires sont accueillis seuls avec enfant(s).

68,6 % de ces usagers sont de nationalité française ou étrangère en situation régulière et 15,0 % en attente d'un titre de séjour.

Près de la moitié (49,0 %) sont sans emploi, inscrits à Pôle Emploi et 24,7 % non inscrits. Environ 14 % exercent une activité professionnelle. Environ 47 % des usagers se sont déclarés sans ressource au moment de l'enquête.

40 - Raison majeure de l'arrivée dans le CHRS (en %)



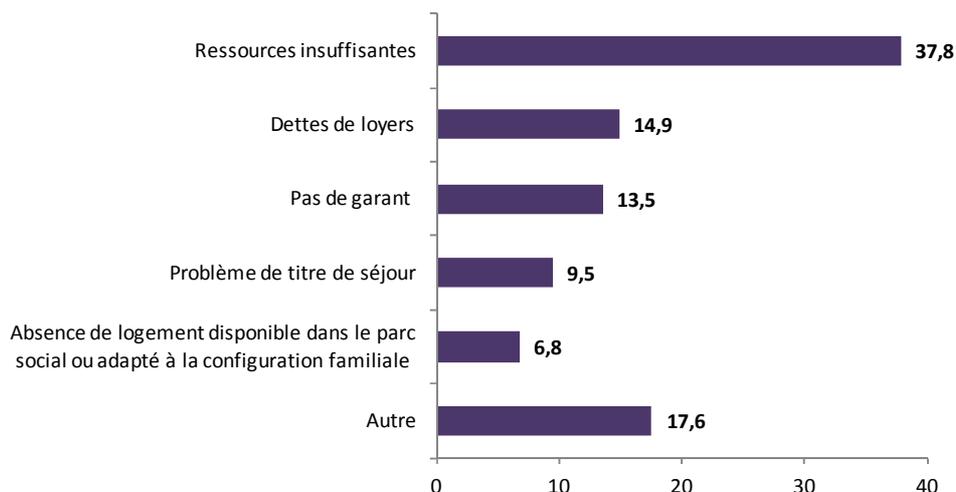
Les deux principales raisons d'arrivée dans le CHRS sont la rupture d'hébergement familial (29,4 %) et la rupture d'hébergement amical (14,4 %).

8,6 % de ces usagers se sont déjà vus refuser un logement en tant que locataire (soit 16 personnes).

82,8 % de ces usagers ont un projet d'orientation après leur prise charge dans la structure. Pour 69,3 % il s'agit d'un logement en tant que locataire et pour 14,3 % d'un logement adapté.

15 % des usagers se sont vus refuser un logement en tant que locataire

416 - Motif principal lors d'un refus de logement en tant que locataire (en %)



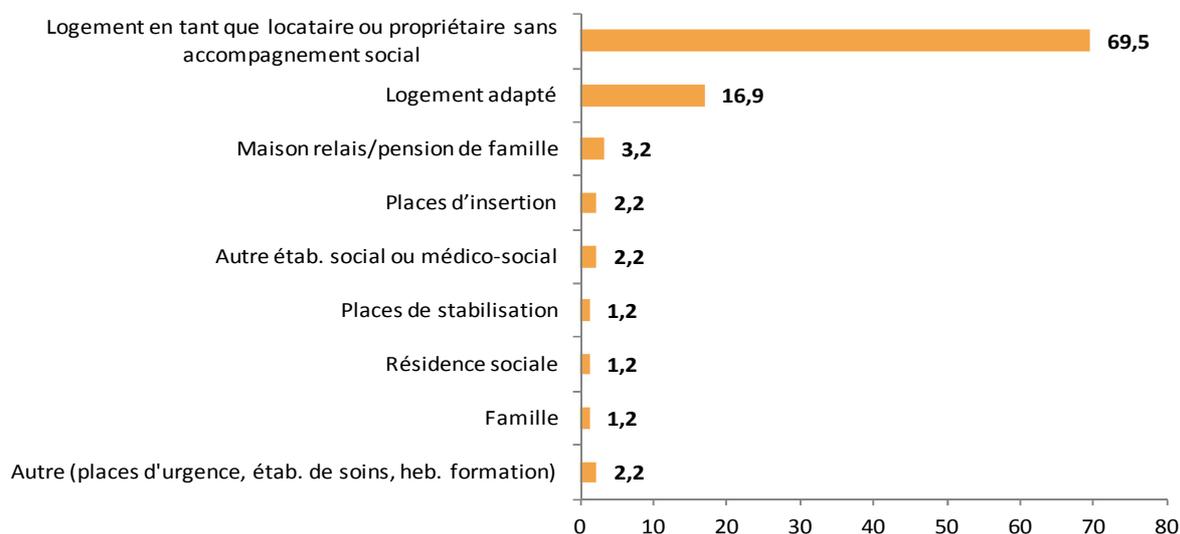
15,2 % soit 76 personnes ont déclaré s'être vu refuser un logement en tant que locataire. Pour près de 38 % d'entre elles, leurs ressources insuffisantes ont été citées pour justifier le refus. Les dettes de loyer puis une absence de garant sont ensuite évoquées.

3. Orientation

7 usagers sur 10 ont pour projet d'orientation un logement en tant que locataire

84,6 % des usagers ont déclaré avoir un projet d'orientation après leur prise en charge dans la structure actuelle.

42 - Type d'hébergement ou de logement après la sortie de la structure (en %)



Un logement en tant que locataire ou propriétaire sans accompagnement social est le projet déclaré par près de 70 % des usagers après leur sortie de la structure où ils sont hébergés au moment de l'enquête. Ce souhait est plus souvent émis par les personnes en insertion : 72,4 % souhaitent cette orientation contre 61,8 % pour les personnes en stabilisation et 51,0 % pour les personnes en urgence.

Le logement adapté du type intermédiation locative ou sous-location est ensuite cité par environ 17 % des enquêtés. Les personnes hébergées sur des places d'urgence ont davantage ce projet : 19,6 % contre 16,8 % pour les usagers en insertion et 11,8 % pour ceux en stabilisation.

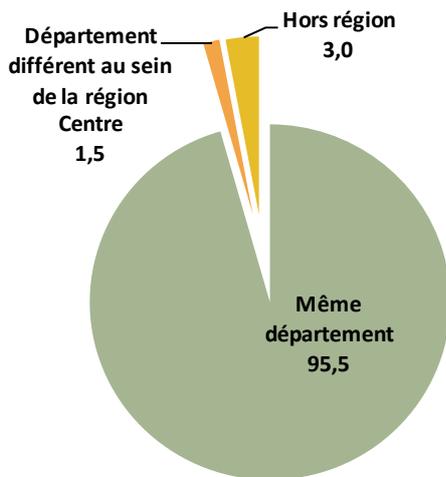
>>> Définitions

Un **logement** est dit "**adapté**" lorsque l'usager n'est pas titulaire en titre du logement (hors allocation de logement temporaire). Les pensions de familles/maisons relais et l'intermédiation locative sont les deux grandes catégories de logement adapté.

Un **logement** est dit "**ordinaire**", "**de droit commun**" ou encore "**autonome**" lorsque la personne est titulaire en son nom du bail ou du titre de propriété du logement.

Plus de 95 % des usagers ont un projet d'orientation dans le même département

43 - Mobilité géographique des usagers entre le CHRS et le prochain hébergement (en %)



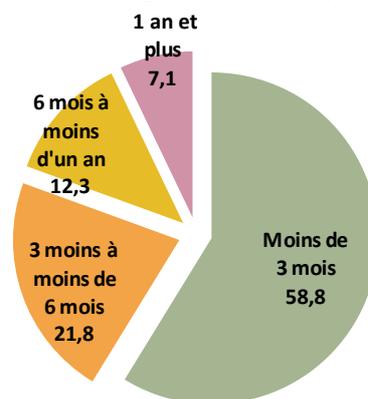
Pour environ 95 % des usagers, leur prochain hébergement ou logement se situe au sein du même département que le CHRS.

6 usagers sur 10 ont débuté leurs démarches de recherche d'un logement depuis moins de 3 mois

23 % des usagers n'ont pas répondu à cette question.

Parmi les réponses effectives, pour près de 60 % des usagers, l'antériorité des démarches (dépôt de dossier, contacts d'agences immobilières, etc.) en vue d'obtenir un logement en tant que locataire est assez récente puisqu'elle remonte à moins de 3 mois.

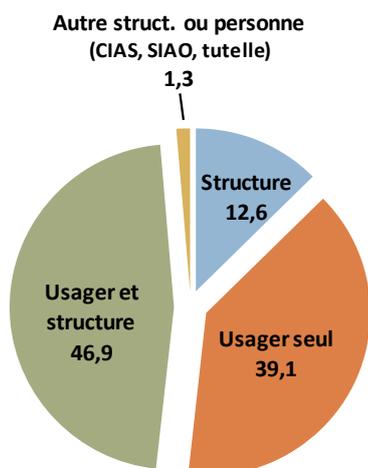
44 - Antériorité des démarches réalisées dans le cadre d'un projet d'obtention d'un logement en tant que locataire (en %)



Pour 5 usagers sur 10, le projet d'orientation a été initié conjointement avec la structure

Dans 47 % des cas, le projet d'orientation des personnes accueillies après leur hébergement est un travail conjoint entre l'usager et la structure.

45 - Personne ou structure à l'initiative du projet d'orientation (en %)



Pour près de 40 %, il s'agit d'un projet initié par l'utilisateur uniquement.

 Certains usagers ont répondu à la question de leur orientation après la prise en charge en précisant que leur projet n'était pas encore concret. Ces éléments interrogent sur le sens donné par les usagers à la notion de projet d'orientation et du décalage existant entre leurs attentes et la réalité du projet réellement mis en place, compte tenu de leur situation. Les précédents résultats sont donc à prendre avec précaution.



Partie 3

»»» Etat des lieux des CHRS en région Centre

Cette partie présente une description des CHRS de la région Centre : répartition des places, types d'accueil, publics accompagnés et prestations proposées.

Le recueil des informations a porté sur l'ensemble des CHRS de la région Centre.



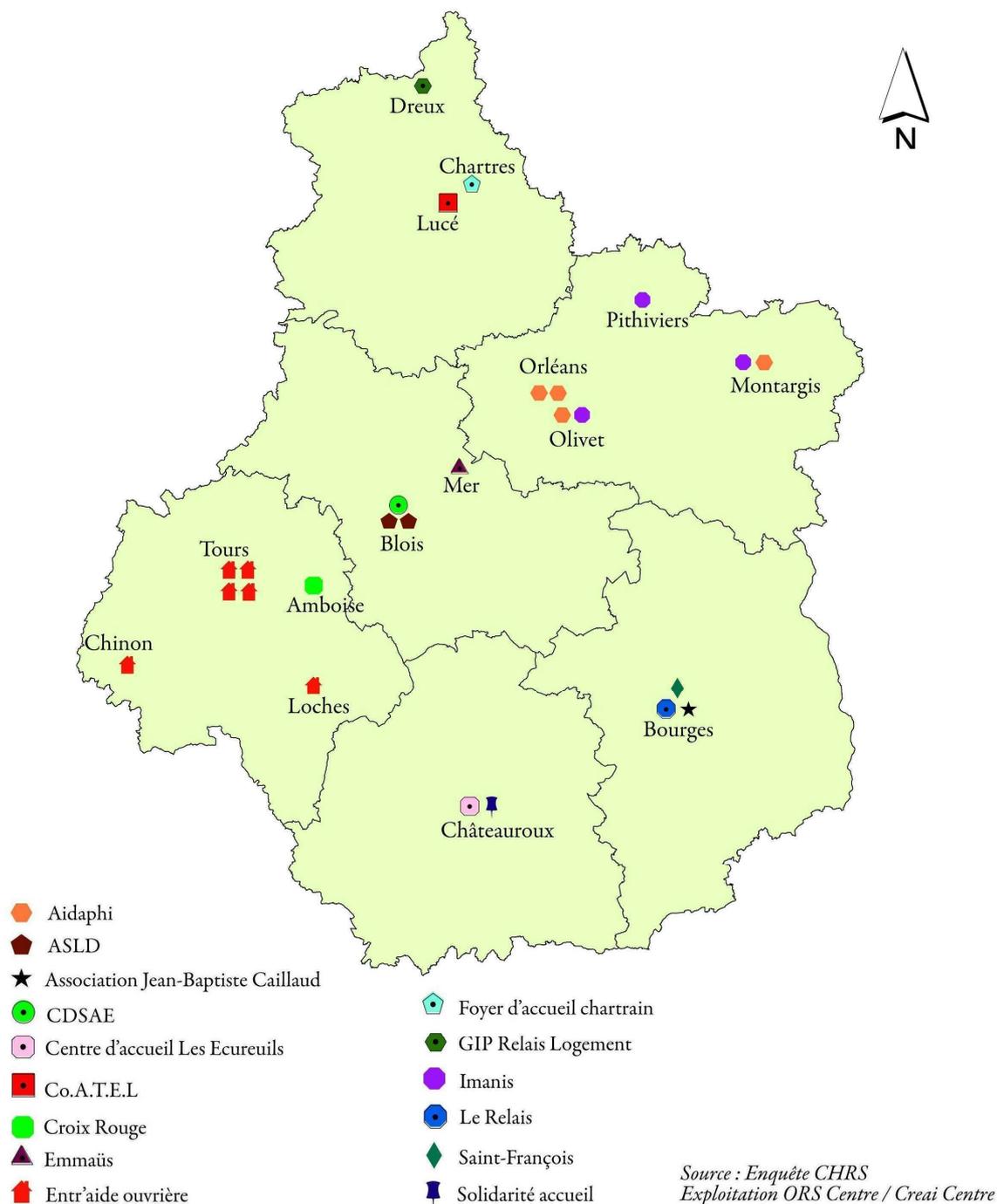
I - Panorama des CHRS en région Centre

16 établissements représentant 26 sites ont participé à l'enquête, soit l'ensemble des CHRS de la région Centre. Un questionnaire par type d'accueil a été renseigné portant sur les caractéristiques de la structure au jour de l'enquête, le 11 septembre 2012. Au total, 45 questionnaires ont été retournés.

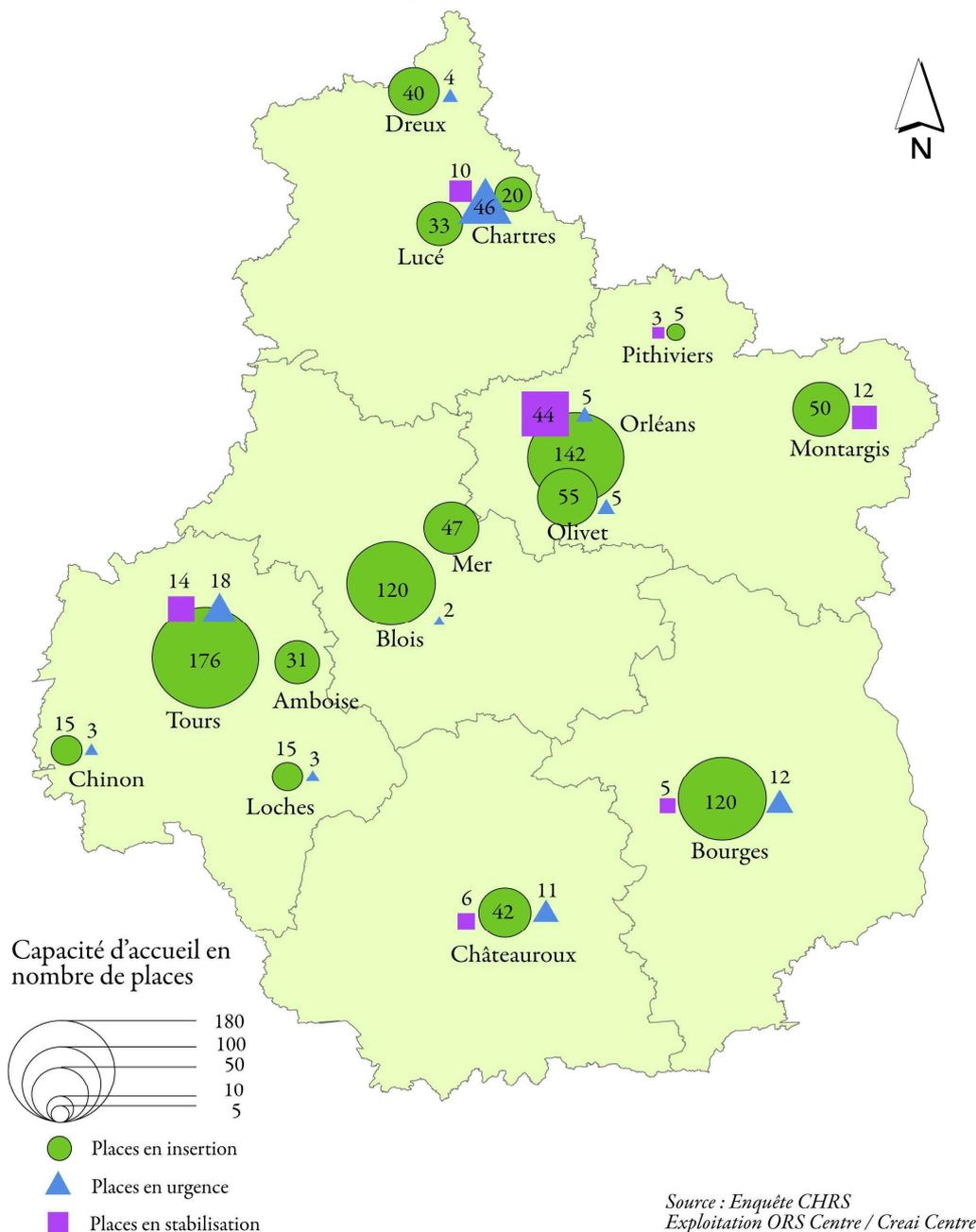
Parmi les réponses :

- Cinq CHRS proposent les 3 types d'accueil : insertion, stabilisation et urgence
- Neuf CHRS disposent de 2 types d'accueil parmi ces 3 possibles
- Douze ont un accueil unique (dans 11 cas, des places d'insertion)

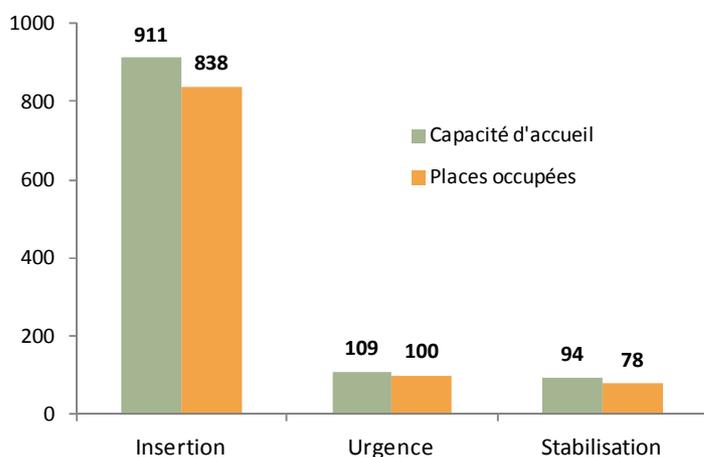
46 - Localisation des CHRS en région Centre par gestionnaires



47 - Capacité d'accueil des CHRS de la région Centre au jour de l'enquête (en nombre de places)



48 - Capacité d'accueil et places occupées selon le type d'accueil (en nombre)



La capacité d'accueil des CHRS au jour de l'enquête était de 1 114 places.

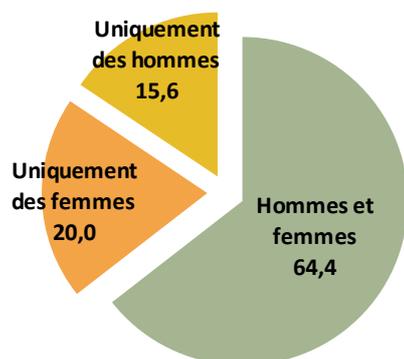
1 016 personnes étaient effectivement accueillies ce même jour dans les structures.

II - Caractéristiques des publics accompagnés



Compte tenu du nombre de questionnaires limité (45), les résultats qui suivent ne pourront pas être croisés avec d'autres éléments (type d'accueil, etc.).

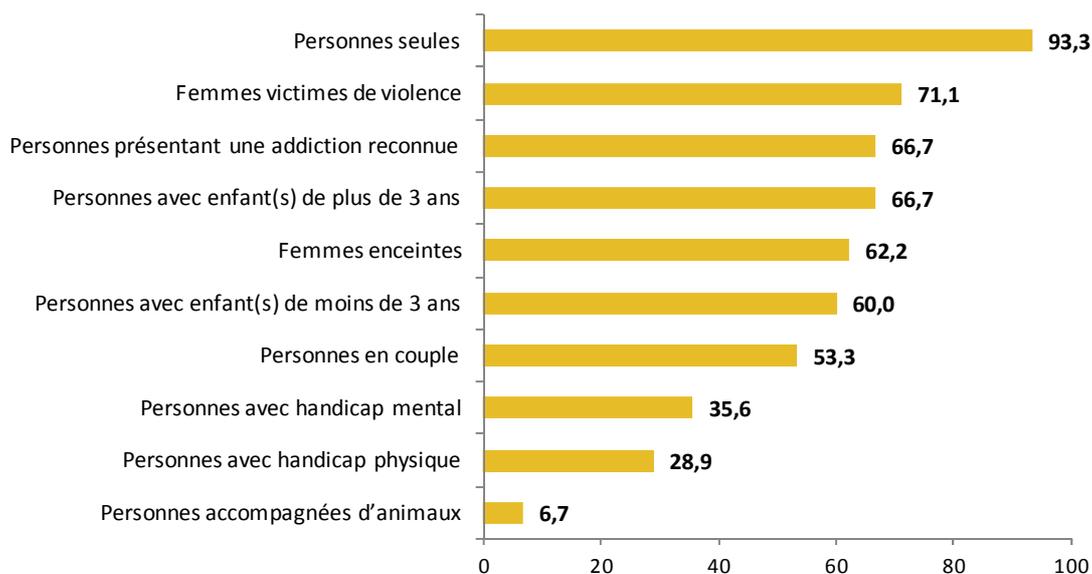
49 - Publics accueillis selon le sexe (en %)



Parmi l'ensemble des dispositifs d'accueil, 64,4 % accueillent un public mixte, 20,0 % uniquement des femmes et 15,6 % uniquement des hommes.

Plus de 90 % accueillent des personnes âgées de moins de 25 ans (91,1 %) et de 25 à 64 ans (95,6 %). Les personnes âgées de 65 ans et plus le sont moins souvent (42,2 %).

50 - Publics accueillis dans les dispositifs d'accueil (en %)



Certains dispositifs d'accueil peuvent accueillir un ou plusieurs publics spécifiques. Au sein de la région Centre, trois d'entre eux accueillent un seul type de public : les personnes seules.

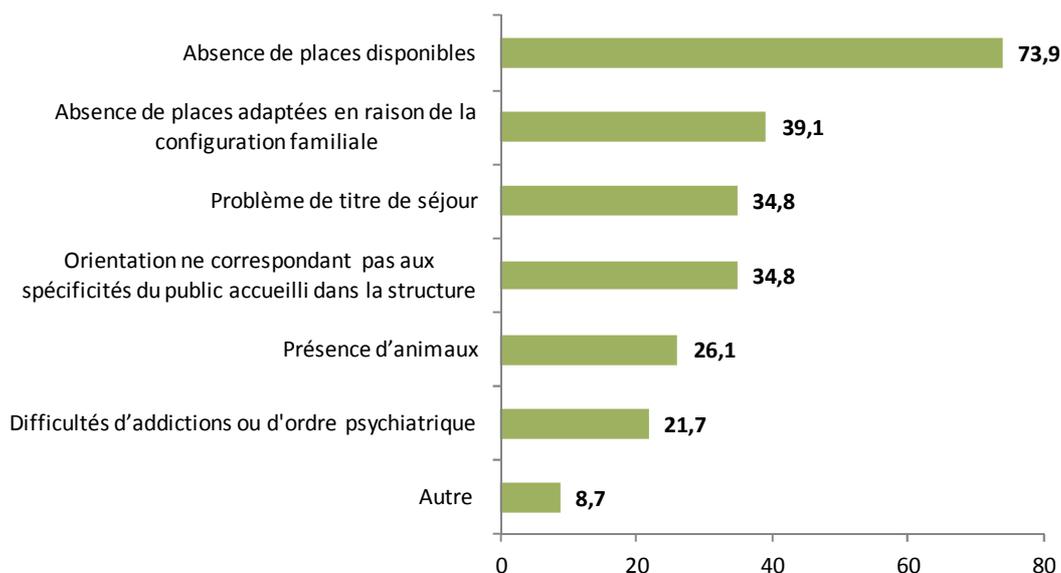
Refus de demandes d'accueil et raison(s)

56,1 % des dispositifs d'accueil ont déclaré avoir été contraints de refuser des demandes d'accueil au cours de l'année 2011, soit 23 dispositifs (sur 41, pour 4 d'entre eux, les places n'ont été ouvertes qu'en 2012 et ne disposent donc pas du recul suffisant pour fournir des données). Sur la base des réponses exploitables, ce sont ainsi 1 039 personnes qui ont vu leur demande d'accueil refusée en 2011.



Il s'agit du nombre total de refus de prise en charge déclaré par les dispositifs d'accueil, une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois.

51 - Motifs de refus des demandes d'accueil (en %)



La principale raison évoquée pour expliquer les refus de demandes d'accueil est l'absence de places disponibles au sein du dispositif d'accueil. Pour environ 40 %, le refus est dû à l'absence de places adaptées à la configuration familiale au sein du dispositif d'accueil.

Orientation par défaut et raison(s)

25 dispositifs ont accueilli des personnes orientées par défaut (personnes hébergées sur des places CHRS faute de places disponibles adaptées à leur situation). Les raisons évoquées sont les suivantes :

- Pour 7 dispositifs, il s'agit d'un manque de places au sein de structures spécialisées (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, foyers d'accueil médicalisés ou autres établissements médico-sociaux, appartements thérapeutiques).
- Pour 3 dispositifs : manque de places en Cada
- Pour 3 dispositifs : manque de places sur d'autres dispositifs d'accueil social (dont 2, faute de places en urgence)
- Pour 3 dispositifs : manque de places sur des dispositifs pour public jeune
- Pour 3 dispositifs : cas de personnes sans logement mais n'ayant pas besoin d'accompagnement social

Pour les 6 autres cas, les réponses n'étaient pas exploitables.

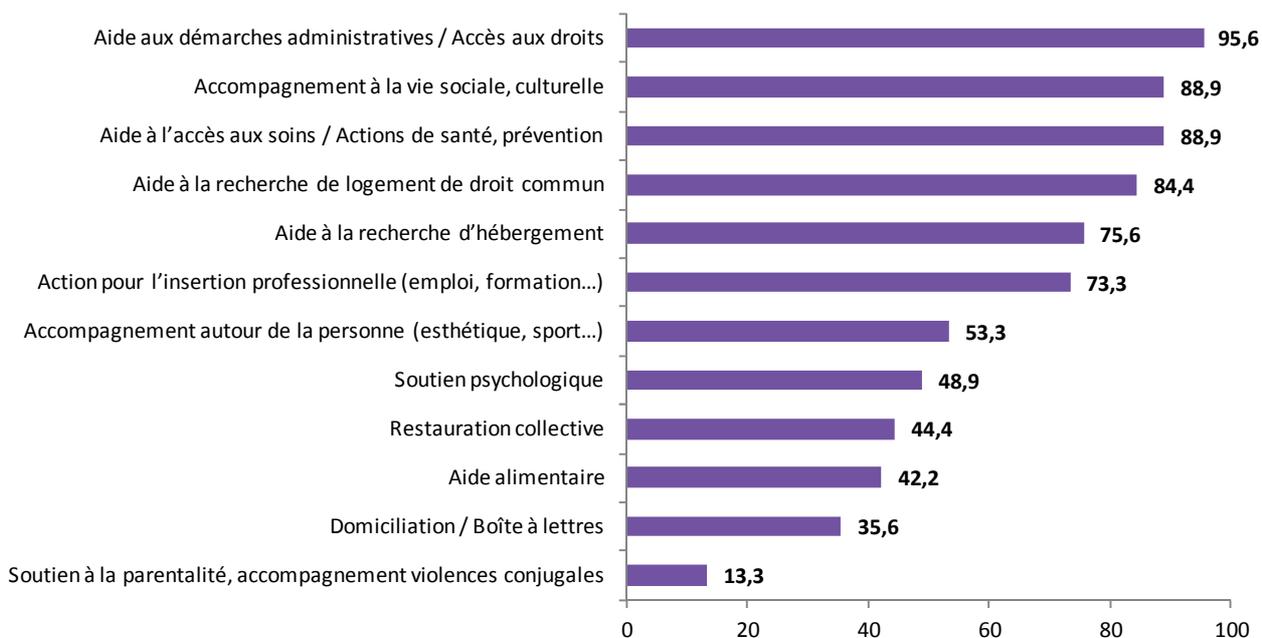
Liste d'attente et délai

14 dispositifs d'accueil ont déclaré avoir une liste d'attente. Selon ces dispositifs, au jour de l'enquête, 279 personnes attendaient une place d'hébergement. Le délai moyen d'attente était de 63 jours (minimum de 5 jours et maximum de 210 jours).

III - Prestations proposées par les dispositifs d'accueil

Si une des missions des CHRS est de fournir un hébergement à des personnes en difficultés sociales, leur activité va au-delà puisque tous les dispositifs proposent aux personnes hébergées un ensemble de prestations et/ou d'accompagnements spécifiques.

52 - Prestations proposées au sein des dispositifs d'accueil (en %)



Apporter une aide dans l'entreprise de démarches administratives et d'accès aux droits constitue le premier accompagnement proposé (environ 96 % des structures proposent ce service). L'accompagnement à la vie sociale et culturelle et l'aide à l'accès aux soins arrivent ensuite (pour près de 90 %).

Environ 84 % des dispositifs d'accueil proposent un accompagnement dans les démarches de recherches d'un logement de droit commun.

Cette grande diversité des accompagnements et aides proposées par les dispositifs aux personnes hébergées illustre la variété des difficultés et des besoins des usagers au-delà de la question de l'accès à un logement.

IV - Orientation des usagers



Les résultats suivants ont été calculés sur la base de 41 dispositifs d'accueil et non 45 : 4 types d'accueil ont ouvert en 2012 et n'ont donc pu fournir ces informations.

➔ Sur l'année 2011, 56,1 % des dispositifs ont orienté des personnes vers un **logement adapté**, soit 23 dispositifs.

21 dispositifs d'accueil ont pu transmettre le nombre de personnes concernées : 115 personnes ont ainsi été orientées vers un logement adapté.

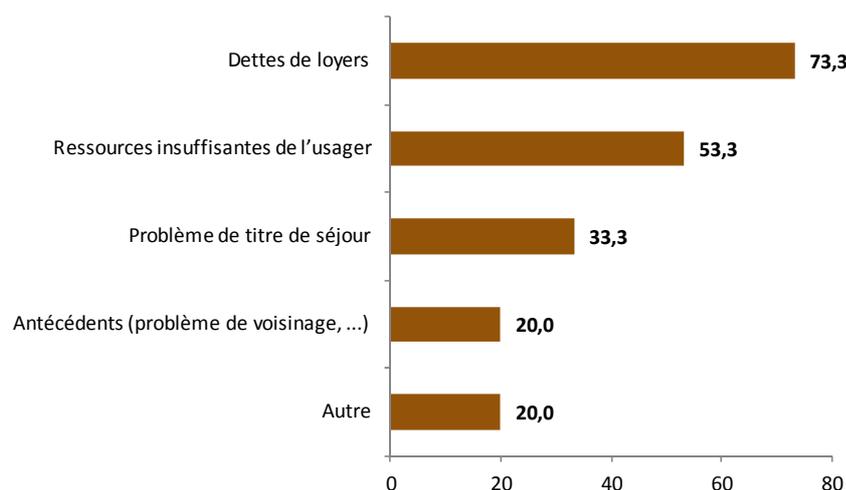
➔ Sur l'année 2011, 80,5 % des dispositifs ont orienté des personnes vers un **logement de droit commun**, soit 33 structures.

29 structures ont pu transmettre le nombre de personnes concernées : 521 personnes ont ainsi été orientées vers un logement de droit commun.

➔ Sur l'année 2011, 36,6 % des dispositifs ont déclaré avoir eu des usagers se voir **refuser l'accès à un logement de droit commun**, soit 15 structures.

9 dispositifs ont pu transmettre le nombre de personnes concernées : 69 personnes ont ainsi reçu une réponse négative à leur demande de logement de droit commun.

53 - Raisons des refus aux demandes d'accès à un logement de droit commun (en %)



Selon les dispositifs d'accueil, la principale raison évoquée suite au refus d'accès à un logement de droit commun est la présence de dettes de loyer (réponse donnée par 11 structures).

Arrivent ensuite les ressources insuffisantes de l'utilisateur (8 structures).



Ces résultats sont à prendre avec précaution du fait du faible nombre de répondants (15 sur 41 dispositifs).

»»» Conclusion



Conclusion

Cette étude, qui s'inscrit dans le cadre de la refondation de la politique d'hébergement et du logement, met en avant l'importante hétérogénéité des profils et parcours des personnes hébergées en CHRS en région Centre.

En se situant au niveau de l'individu et de son parcours, cette étude met en lumière la pluralité des situations et problématiques rencontrées par les personnes hébergées en CHRS.

1. Profils des personnes hébergées

- **Des usagers isolés majoritairement masculins** : le profil dominant est d'être hébergé seul sans enfant. Cet isolement est davantage masculin que féminin. Un tiers de ces personnes, majoritairement sans emploi, est arrivé en CHRS suite à une rupture (familiale ou conjugale).
- **Des familles monoparentales** : un quart des usagers hébergés en CHRS sont des familles monoparentales qui sont à 90 % des femmes. La fragilité économique, l'absence d'emploi mis en évidence dans l'enquête permettent d'éclairer sur les origines de leur difficulté d'accès à un logement autonome.
Cette fragilité des familles monoparentales est mise en évidence dans les chiffres de l'Insee : en 2008, 30 % des familles monoparentales vivaient en dessous du seuil de pauvreté contre 13 % pour l'ensemble de la population⁸.
- **Les jeunes de moins de 25 ans** : un quart des personnes hébergées en CHRS a moins de 25 ans. Ces usagers sont majoritairement sans emploi et pour la moitié d'entre eux, se sont déclarés sans ressource. Leurs difficultés d'accès à un logement sont d'autant plus importantes que l'offre de logements abordables et ses modalités d'accès (garanties demandées notamment) ne correspondent pas aux capacités de ces jeunes.

Ces grands profils mis en évidence par l'étude, correspondent aux publics identifiés comme les plus fragiles et vulnérables au sein de la population. Selon l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes)⁹, les hommes et les femmes vivant seuls et les familles monoparentales constituent plus de la moitié des personnes touchées par l'exclusion sociale et la pauvreté en France (respectivement 33 % et 18 %).

Le sortant de rue ou en hébergement de fortune (précaire) représente une minorité des situations (7,2 % des usagers hébergés en CHRS selon l'enquête de l'ORS-Creai). Cette faible proportion permet de s'interroger sur le recours de ces personnes aux dispositifs d'hébergement existants et les refus qu'ils peuvent rencontrer du fait de leur situation (problématiques psychiques, addictives, présence d'animaux etc.).

⁸ LOMBARDO P., PUJOL J., *Les niveaux de vie en 2008*. Insee Première, n°13111, septembre 2010

⁹ Onpes, *Quatre leçons de l'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France et en Europe*. Lettre n°6 du 6 octobre 2012

Raisons d'arrivée en CHRS : une fragilité économique souvent associée à une rupture dans le parcours des usagers

Au-delà de la mise en évidence des profils des usagers, l'étude a permis de mettre en évidence la succession d'événements ayant conduit les personnes à être sans domicile et à recourir à une multiplicité d'hébergements ou de logements. Au total, près de la moitié des usagers a connu 2 hébergements/logements ou plus au cours des douze derniers mois précédents l'enquête.

Plus d'un quart des raisons majeures d'arrivée en CHRS sont la conséquence de situation de ruptures d'hébergement familial ou par un tiers qui font basculer ces personnes vers la précarité et engendrent le recours à des structures d'hébergement. L'arrivée en CHRS est souvent la conséquence d'"événements" de vie, principalement des ruptures (travail, famille, ami).

En fonction du sexe, les raisons d'arrivée en CHRS varient de façon significative : les femmes arrivent le plus souvent suite à une fin d'hébergement ou des violences conjugales, les hommes suite à une rupture conjugale.

Ressources insuffisantes et dettes de loyers : principaux freins pour l'accès à un logement

Les principales difficultés évoquées par les usagers et les structures pour l'accès au logement ordinaire sont d'ordres financiers : ressources insuffisantes et dettes de loyers.

Il s'agit des principales raisons évoquées mais ces difficultés peuvent se cumuler et être associées à d'autres difficultés, notamment des problématiques de santé, non étudiées dans cette étude.

Un des freins évoqué est lié, en partie, aux raisons d'arrivée en CHRS à savoir les antécédents des personnes dans leurs anciens logements. Cela comprend les problèmes de voisinage, les problèmes de gestion ou encore des cas de dégradation du logement. La présence d'antécédents peut être un critère de non sélection par les bailleurs.

2. Pistes et perspectives de travail

Au regard des éléments mis en avant par l'étude, de la littérature et des échanges avec le comité de pilotage et des établissements présents lors de la présentation des résultats, plusieurs pistes et perspectives de travail peuvent être identifiées pour favoriser l'accès à un logement et la fluidité du dispositif d'hébergement :

- Mener une réflexion sur le travail de prévention qui pourrait être mis en œuvre en amont des ruptures de logement pour accompagner les publics identifiés comme les plus fragiles.
- Mener une réflexion, du fait de la part importante du nombre d'enfants, sur la place des familles en CHRS.
- Mener une réflexion entre les acteurs du secteur (bailleurs, associations gestionnaires) sur les problématiques spécifiques de certains publics en fragilité économique qui ne peuvent accéder à un logement ordinaire, sur les dispositifs qui pourraient permettre à ces publics de favoriser leur orientation vers un logement autonome et/ou ne pas arriver en CHRS.
- Développer l'articulation entre les structures d'hébergement, le parc social et les bailleurs privés pour construire des réponses adaptées aux problématiques locales et travailler conjointement sur la notion de capacité à accéder à un logement autonome.
- Prendre en compte l'importance des problématiques des territoires et adapter les réponses aux spécificités locales.

- Développer ou renforcer les moyens pour l'accompagnement post-logement notamment pour les "primo" locataires ou les personnes n'ayant pas eu de logement autonome depuis de nombreuses années ; et permettre ainsi de pouvoir limiter une nouvelle perte de logement.
- Mener une réflexion sur un travail spécifique pour l'accompagnement des femmes victimes de violences qui sont, selon les établissements, de plus en plus nombreuses au sein des CHRS. Or, dans l'ensemble, les professionnels ne sont pas formés pour prendre en charge et accompagner cette population spécifique.
- Il convient d'évoquer les problématiques de santé, non étudiées dans cette étude. En effet, parmi les freins identifiés notamment par les associations et fédérations œuvrant dans le champ de la cohésion sociale, les problématiques psychiatriques et addictives apparaissent de façon prégnante pour les personnes hébergées par les structures.

Si l'enquête a permis de mettre en lumière les principaux freins et origines des difficultés d'accès au logement ordinaire pour les personnes hébergées en CHRS, il convient de souligner que certaines situations ne relèvent pas directement de cette problématique (personnes en souffrance psychique, grands exclus, etc.), pour lesquelles il convient de pouvoir proposer un accompagnement et des dispositifs spécifiques.

L'étude présentée dans ce rapport avait pour objectif d'étudier les profils et parcours vers le logement des personnes accueillies en CHRS. Ce dispositif ne couvre qu'une partie des dispositifs d'insertion en région Centre. Aussi, afin de compléter cette photographie des différents publics accueillis, cette étude sera complétée par une enquête régionale, qui sera menée en 2013, sur les personnes hébergées au sein des pensions de famille.



Publications

- ALVAGA E., BRESSE S., LE MINEZ S., PLA A., *Les familles monoparentales et leurs conditions de vie*. Drees Etude et résultats, n°389, avril 2005
- CHARDON O., DAGUET F., VIVAS E., *Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger*. Insee Première n°1195, juin 2008
- CNRS, *Connaissance des publics et de leurs parcours dans les structures d'accueil et d'hébergement en Pays de la Loire*, pour la Drass Pays de la Loire, avril 2004
- Comité national d'évaluation du RSA, *Rapport national d'évaluation du RSA*, décembre 2011
- DGAS/DGALN - DHUP, *Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté*, novembre 2008
- Dares, *Comité national d'évaluation du RSA, rapport final*, décembre 2011
- Efigip, *Les familles monoparentales : une population plus exposée à la pauvreté et à la précarité*, Note, décembre 2011
- Fnars Ile de France, Drassif et Mipes, *Les personnes hébergées en CHRS d'Ile-de-France ; Profils et trajectoires*, 2003
- LOMBARDO P., PUJOL J., *Les niveaux de vie en 2008*. Insee Première, n°13111, septembre 2010
- MAINAUD T., *Les établissements d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale. Activité, personnel et clientèle au 15 décembre 2008*. Drees Document de travail, n°166, février 2012
- MAINAUD T., *L'hébergement d'urgence en CHRS*, Drees Etudes et résultats, n°777, octobre 2011
- MAINAUD T., *L'hébergement social (hors urgence) : 70 000 personnes sans logement accueillies en établissement*, Drees Etude et résultats, Résultats de l'enquête ES 2008, n°766, juin 2011
- Ministère des affaires sociales et de la santé, Ministère délégué chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, *Rapport du gouvernement sur la pauvreté en France*, décembre 2012
- Onpes, *Quatre leçons de l'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France et en Europe*, Lettre n°6 du 6 octobre 2012
- ROUGIER I., *Développer la fluidité des parcours de l'hébergement au logement*, Rapport de l'Igas, février 2009
- WOITRAIN E., *Les personnes hébergées en CHRS : des hommes et des femmes en grande difficulté sociale*, Drees Etudes et résultats, n°29 août 1999

Site internet

- Site internet de l'Insee : www.insee.fr



Liste des sigles

- AAH : allocation adulte handicapé
- ACTP : allocation compensatrice pour tierce personne
- ADIL : agence départementale d'information sur le logement
- Aidaphi : association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées
- AJBC : association Jean-Baptiste Caillaud
- ARS : agence régionale de santé
- ASLD : association d'accueil, de soutien et de lutte contre les détreesses
- ASS : allocation de solidarité spécifique
- ATA : allocation temporaire d'attente
- AVDL : accompagnement vers et dans le logement
- BEP : brevet d'études professionnelles
- BEPC : brevet d'études du premier cycle
- Cada : centre d'accueil de demandeurs d'asile
- CAP : certificat d'aptitude professionnelle
- CCAS : centre communal d'action sociale
- CDD : contrat à durée déterminée
- CDI : contrat à durée indéterminée
- CDSA : centre départemental de soins, d'accompagnement et d'éducation Val-de-Loire
- CG : conseil général
- CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CIAS : centres intercommunaux d'action sociale
- Civis : contrat d'insertion dans la vie sociale
- CNASEA : centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
- CNE : contrat nouvelle embauche
- Co.A.T.E.L : comité d'accueil des travailleurs en Eure-et-Loir
- Creai : centre régional pour les enfants, adolescents et adultes inadaptés
- Dalo : droit au logement opposable
- Dares : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
- DDCS : direction départementale de la cohésion sociale
- DGALN : direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
- DGAS : direction générale de l'action sociale
- DHUP : direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- Drass : direction régionale des affaires sanitaires et sociales
- Drassif : direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France
- Drees : direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Efigip : Emploi, formation, insertion - groupement d'intérêt public
- Fnars : fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
- Gip : groupement d'intérêt public
- Insee : institut national de la statistique et des études économiques
- Igas : inspection générale des affaires sociales
- LHSS : lit halte soins santé
- MASP : mesure d'accompagnement social personnalisé
- Mipes : mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France
- MJGBF : mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial
- Ofpra : Office français de protection des réfugiés et apatrides
- Onpes : observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
- ORS : observatoire régional de la santé
- RSA : revenu de solidarité active
- SAO : service d'accueil et d'orientation
- SIAO : service intégré d'accueil et d'orientation
- SPIP : service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Uriopss : union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux





Liste des figures

1 - Calendrier de l'étude	12
2 -Liste des CHRS ayant participé à l'étude	15
3 -Nombre de places occupées au jour de l'enquête et nombre de personnes présentes dans les établissements selon les questionnaires d'usagers retournés	16
4 -Mode d'hébergement des usagers et type d'accueil (en %)	21
5 -Mode d'hébergement des usagers et type d'accueil (en %)	21
6 -Antériorité de la prise en charge selon le type d'accueil (en %).....	22
7 - Sexe des usagers et type d'accueil	23
8 - Age des usagers en classe d'âge (en %).....	17
9 - Situation familiale des usagers (en %)	23
10 - Nombre d'enfants de moins de 18 ans des usagers (en %)	24
11 - Niveau d'études des usagers (en %)	26
12 - Situation des usagers face à l'emploi (en %)	26
13 -Type de contrat de travail des usagers (en %).....	27
14 -Ressources des usagers (en %).....	27
15 -Montant des ressources des usagers (en %)	28
16 -Montant des ressources selon la situation familiale (en %)	28
17 -Répartition des usagers selon la situation d'hébergement	29
18 -Configuration d'hébergement et type d'accueil (en %).....	32
19 -Structure ou personne ayant orienté l'utilisateur dans l'hébergement actuel (en %).....	33
20 -Raison majeure de l'arrivée dans l'hébergement actuel (en %).....	34
21 -Hébergement des usagers le plus récurrent avant l'admission dans l'hébergement actuel (en %).....	35
22 -Nombre d'hébergement(s) et/ou logement(s) au cours des 12 mois précédant l'entrée dans l'hébergement actuel (en %).....	36
23 -Nombre d'hébergement(s) et/ou logement(s) connus selon le type d'accueil	36
24 -Période pendant laquelle les usagers sont restés dans leur dernier logement.....	37
25 -Ancienneté de la perte du logement (en %).....	39
26 -Raison majeure de la perte du logement (en %)	39
27 -Motif principal lorsque les usagers se sont vus refuser un logement en tant que locataire (en %).....	41
28 -Type d'hébergement ou de logement après la sortie de la structure (en %)	41
29 -Antériorité des démarches réalisées dans le cadre d'un projet d'obtention d'un logement en tant que locataire (en %).....	42
30 -Personne ou structure à l'initiative du projet d'orientation (en %).....	43
31 - Localisation des CHRS en région Centre par gestionnaires	47
32 -Capacité d'accueil des CHRS de la région Centre au jour de l'enquête	48
33 -Capacité d'accueil et places occupées selon le type d'accueil (en nombre)	48
34 -Public accueilli par type d'accueil (en %).....	49
35 -Publics accueillis dans les structures (en %)	49
36 -Motifs de refus des demandes d'accueil (en %).....	50
37 -Prestations proposées au sein des structures (en %)	51
38 -Raisons des refus aux demandes d'accès à un logement de droit commun (en %)	52



»»» Annexes

- 1 - Questionnaire à destination des usagers*
- 2 - Questionnaire à destination des structures*
- 3 - Affiche et coupon de l'étude*



Annexe 1 - Questionnaire à destination des usagers

 **En cas de refus d'un usager, merci d'apporter des réponses aux questions 1, 2, 3, 4, 5 ainsi que la raison du refus (en fin de questionnaire dans la zone de texte).**

1. Dans quel type d'hébergement êtes-vous pris en charge ? (Une seule réponse possible)

Urgence

➔ Si oui, Au sein de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif

En dehors de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif

Stabilisation

➔ Si oui, Au sein de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif

En dehors de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif

Insertion

➔ Si oui, Au sein de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif

En dehors de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif

2. Quelle est votre date d'entrée dans la structure ? [____/____] Ne sait pas
Mois année

I. Situation personnelle et familiale

3. Vous êtes : un homme une femme

4. Quelle est votre date de naissance ? [____/____] Ne sait pas
Mois année

5. Quelle est votre situation familiale ? (Une seule réponse possible)

Célibataire

Marié(e)/pacsé(e)

En couple (non marié(e)/non pacsé(e))

Divorcé(e), séparé(e)

Veuf(ve)

Ne sait pas

6. Avez-vous des enfants de moins de 18 ans ?

Oui

⇒ Si oui, combien en avez-vous ? [____]

Non

Ne sait pas

7. Au sein de la structure, vous êtes hébergé(e)(Une seule réponse possible)

Seul(e)

Seul (e), avec enfant(s)

⇒ Si oui, combien de vos enfants sont hébergés avec vous ? [____]

En couple, sans enfant

En couple, avec enfant(s)

⇒ Si oui, combien de vos enfants sont hébergés avec vous ? [____]

Avec vos parents ou l'un de vos parents

8. Vous êtes... (Une seule réponse possible)

De nationalité française ou étrangère en situation régulière (hors statut de réfugié)

Réfugié(e)

En attente d'un titre de séjour

Demandeur d'asile

Dans une autre situation, préciser : _____



Cadre réservé à la personne réalisant la passation

Si la personne est accueillie en couple, veuillez indiquer le code "couple" : [____]

9. Bénéficiez-vous d'une mesure de protection ? (Une seule réponse possible)

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Si oui, laquelle ? →
(Une seule réponse possible)

- Sauvegarde de justice
- Curatelle
- Tutelle
- Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)
- Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée (MASP)
- Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJGBF)
- Autre, préciser : _____

II. Formation et situation professionnelle

10. Jusqu'où êtes-vous allé(e) dans vos études ? (Une seule réponse possible)

- N'est jamais allé(e) à l'école
- Fin d'études primaires
- Brevet des collèges/BEPC ou niveau Brevet des collèges/BEPC
- CAP/BEP ou niveau CAP/BEP
- Baccalauréat ou niveau baccalauréat
- Enseignement supérieur
- Ne sait pas

11. Au jour de l'enquête, quelle est votre situation par rapport à l'emploi ? (Une seule réponse possible)

- Vous avez une activité professionnelle *
- Vous êtes sans emploi, inscrit à Pôle Emploi
- Vous êtes sans emploi, non inscrit à Pôle Emploi
- Vous êtes en congé longue maladie *
- Vous êtes en invalidité
- Vous êtes en congé parental *
- Vous êtes retraité(e)
- Vous êtes étudiant(e)/lycéen(e), sans activité Professionnelle *
- Vous êtes étudiant(e)/lycéen(e), avec activité Professionnelle *
- Autre *, préciser : _____

→ **Si vous avez répondu à un item avec * : répondre à la question 12, sinon passez directement à la question 13.**

*** 12. Si vous avez une activité professionnelle, quel type de contrat de travail avez-vous ? (Une seule réponse possible)**

- CDI / Fonctionnaire / Contrat nouvelle embauche (CNE)
- CDD
- Intérim ou travail temporaire
- Travail saisonnier
- Travail d'insertion
- Emploi aidé
- Emploi protégé
- Stage/ Formation
- Autre, préciser : _____

III. Ressources

13. Quelle est la nature de vos ressources ? (Plusieurs réponses possibles)

- Revenus d'activités
- Allocation chômage (Assedic)
- RSA activité
- RSA socle
- Prestations familiales
- Indemnités journalières
- Minimum vieillesse
- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Pension/complémentaire retraite
- Pension d'invalidité
- Pension(s) alimentaire(s)
- Sans ressources
- Autre (préciser) : _____

14. Montant total de vos ressources (net par mois) : _____ € Ne sait pas

15. Avez-vous un dossier de surendettement en cours ? Oui Non Ne sait pas

IV. Situation avant l'admission dans la structure

16. Par qui avez-vous été orienté(e) dans cette structure? (Une seule réponse possible)

- | | |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Vous même | <input type="checkbox"/> Mission locale |
| <input type="checkbox"/> Amis, connaissance | <input type="checkbox"/> Autre CHRS |
| <input type="checkbox"/> 115 | <input type="checkbox"/> Hôpital ou autre établissement de santé |
| <input type="checkbox"/> SAO / SIAO | <input type="checkbox"/> Prison / SPIP |
| <input type="checkbox"/> Service social du conseil général | <input type="checkbox"/> Autre, préciser : _____ |
| <input type="checkbox"/> Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) | |

17. Pour quelle raison majeure êtes-vous arrivé(e) dans cette structure ? (Une seule réponse possible)

- | | |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Rupture conjugale | <input type="checkbox"/> Logement insalubre |
| <input type="checkbox"/> Violences conjugales | <input type="checkbox"/> Hébergement précaire (squat, ...) |
| <input type="checkbox"/> Rupture d'hébergement familial | <input type="checkbox"/> Demande d'asile |
| <input type="checkbox"/> Rupture d'hébergement amical | <input type="checkbox"/> Sortie d'hospitalisation |
| <input type="checkbox"/> Fin du contrat de location/bail | <input type="checkbox"/> Sortie de prison |
| <input type="checkbox"/> Impayés de loyers | <input type="checkbox"/> Sortie d'autres institutions (préciser) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Surpeuplement dans le logement | <input type="checkbox"/> Autre, préciser : _____ |

18. Où étiez-vous le plus souvent hébergé(e) ou logé(e) avant votre prise en charge dans cette structure? (Une seule réponse possible)

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Logement en tant que locataire ou propriétaire | <input type="checkbox"/> Maison relais/pension de famille |
| <input type="checkbox"/> Logement <u>adapté</u> | <input type="checkbox"/> Hôtel meublé |
| <input type="checkbox"/> Hébergé par la famille | <input type="checkbox"/> Etablissement de soins |
| <input type="checkbox"/> Hébergé par des amis | <input type="checkbox"/> Prison |
| <input type="checkbox"/> Hébergement d'urgence | <input type="checkbox"/> Squat |
| <input type="checkbox"/> Stabilisation | <input type="checkbox"/> Habitation de fortune (caravane, tente, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Autre CHRS | <input type="checkbox"/> Sans hébergement |
| <input type="checkbox"/> Résidence sociale | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____ |

19. Dans quel département se trouvait ce dernier hébergement ou logement ? (Une seule réponse possible)

- Cher (18)
- Eure-et-Loir (28)
- Indre (36)
- Indre-et-Loire (37)
- Loir-et-Cher (41)
- Loiret (45)
- Département hors région Centre
- Ne sait pas*

20. Combien d'hébergement(s) et/ou logement(s) différents avez-vous occupé au cours des 12 derniers mois (sans compter votre hébergement actuel) ? |_____| *Ne sait pas*

V. Situation par rapport au logement

21. Avez-vous déjà bénéficié d'une mesure d'accompagnement social au logement (AVDL, intermédiation locative) ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas*

22. Avez-vous déjà été accueilli dans une autre structure d'hébergement (CHRS, urgence, ...) au cours des 12 derniers mois (sans compter la structure actuelle) ?

- Oui
 - Non
 - Ne sait pas*
- ⇒ Si oui, combien de fois ? |_____| *Ne sait pas*

23. Avez-vous déjà eu un logement en tant que locataire ou propriétaire ?

Oui

➔ Si oui, était-ce avec un accompagnement social? Oui Non Ne sait pas

Non

Ne sait pas

➔ **Si vous avez répondu "Oui" à la question 23, répondre aux 4 questions suivantes, sinon passez directement à la question 27.**

24. Pour votre dernier logement en tant que locataire, combien de temps y êtes-vous resté ? (Une seule réponse possible)

Moins d'un mois

De 1 mois à moins de 6 mois

De 6 mois à moins d'1 an

De 1 an à moins de 2 ans

De 2 ans et plus

Ne sait pas

25. Depuis combien de temps n'êtes-vous plus dans ce logement ? (Une seule réponse possible)

Moins d'un mois

De 1 mois à moins de 6 mois

De 6 mois à moins d'1 an

De 1 an à moins de 2 ans

De 2 ans et plus

Ne sait pas

26. Pour quelle raison majeure n'êtes-vous plus dans ce logement ? (Une seule réponse possible)

Perte d'emploi

Fin du contrat de location/bail

Impayés de loyers

Endettement

Rupture conjugale

Violences conjugales

Surpeuplement dans le logement

Logement insalubre

Non renouvellement titre de séjour

Hospitalisation

Incarcération

Expulsion

Autre, préciser : _____

27. Vous a-t-on déjà refusé un logement en tant que locataire ?

Oui

Non

Ne sait pas

Si oui, quel était le motif principal du dernier refus (s'il y en a eu plusieurs) ?



(Une seule réponse possible)

Absence de logement disponible dans le parc social

Absence de logement disponible dans le parc privé

Absence de logements adaptés à la configuration familiale

Ressources insuffisantes

Pas de garant

Problème de titre de séjour

Antécédents (problème de voisinage, ...)

Dettes de loyers

Indus Caf

Animaux non acceptés

Aucune raison donnée

Autre, préciser : _____



Annexe 2 - Questionnaire à destination des structures

 **Un questionnaire doit être rempli pour chaque type d'accueil.**

Code postal de la structure : |__|_|_|_|_|_|_|_|_| Nom de la commune (en toutes lettres) : _____

1. Dans votre CHRS, quel type d'accueil proposez-vous ? (Une seule réponse possible entre urgence/stabilisation et insertion)

Urgence

➔ Si oui, Au sein de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif
 En dehors de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif

Stabilisation

➔ Si oui, Au sein de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif
 En dehors de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif

Insertion

➔ Si oui, Au sein de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif
 En dehors de l'établissement **Si oui** → en hébergement individuel en hébergement collectif

2. Capacité d'accueil (places financées au jour de l'enquête, hors période hivernale) : |____|

3. Nombre de personnes accueillies le jour de l'enquête : |____|

I. Public(s) accompagné(s)

4. Accueillez-vous : (Une seule réponse possible)

- Uniquement des hommes
- Uniquement des femmes
- Les deux

5. Quel est l'âge du public accueilli dans cette structure ? (Plusieurs réponses possibles)

- Personnes de moins de 25 ans
- Personnes de 25 à 64 ans
- Personnes de 65 ans et plus

6. Quel(s) public(s) est/sont accueilli(s) dans cette structure ? (Plusieurs réponses possibles)

- Personnes seules
- Personnes en couple
- Personnes avec enfant(s) de moins de 3 ans
- Personnes avec enfant(s) de plus de 3 ans
- Femmes enceintes
- Femmes victimes de violence
- Personnes avec handicap physique
- Personnes avec handicap mental
- Personnes présentant une addiction reconnue
- Personnes accompagnées d'animaux
- Autre, préciser : _____

7. En 2011, avez-vous été contraint de refuser des demandes d'accueil ?

- Oui
- Non

➔ Si vous avez répondu "Oui" à la question 7, répondre aux 2 questions suivantes, sinon passez directement à la question 10.



8. Si oui, combien de demandes (en nombre de personnes) ? _____

9. Quels sont les motifs de refus les plus fréquents? (Jusqu'à 3 réponses possibles)

- Absence de places disponibles
- Absence de places adaptées en raison de la configuration familiale
- Difficultés d'addictions
- Difficultés d'ordre psychiatrique
- Handicap physique
- Handicap mental
- Problème de titre de séjour
- Présence d'animaux
- Orientation ne correspondant pas aux spécificités du public accueilli dans la structure
- Autre (préciser) : _____
- Autre (préciser) : _____

10. Avez-vous des personnes orientées par défaut ?

- Oui
- Non

➡ Si oui, pour quels motifs ? _____

11. Disposez-vous d'une liste d'attente ?

- Oui
- Non

➡ Si vous avez répondu "Oui" à la question 11, répondre aux 2 questions suivantes, sinon passez directement à la question 14.

12. Si oui, combien de personnes y sont inscrites (le jour de l'enquête) ? _____

13. Quel est le délai moyen d'attente pour être accueilli (au jour de l'enquête, en nombre de jour(s)) ? _____

II. Prestations proposées

14. Quelle(s) prestation(s) proposez-vous au sein de la structure ? (Plusieurs réponses possibles)

- Aide à la recherche de logement de droit commun
- Aide à la recherche d'hébergement
- Action pour l'insertion professionnelle (emploi, formation...)
- Aide aux démarches administratives / Accès aux droits
- Aide à l'accès aux soins / Actions de santé, prévention
- Accompagnement à la vie sociale, culturelle
- Domiciliation / Boîte à lettres
- Restauration collective
- Aide alimentaire
- Soutien psychologique
- Accompagnement autour de la personne (esthétique, sport...)
- Autre, préciser : _____

III. Orientation des usagers et accès au logement

15. Au cours de l'année 2011, avez-vous orienté des personnes vers un logement adapté (usager non titulaire en titre du logement, hors ALT) ?

- Oui
 Non



Si oui, combien ? |_____|

16. Au cours de l'année 2011, avez-vous orienté des personnes vers un logement de droit commun ?

- Oui
 Non



Si oui, combien ? |_____|

17. Au cours de l'année 2011, des usagers se sont-ils vus refuser un accès vers un logement de droit commun?

- Oui
 Non

Si oui,

⇒ Combien ? |_____|

⇒ Quelle(s) sont les raison(s) les plus fréquemment évoquées ?

Jusqu'à 3 réponses possibles.

- Absence de logements disponibles dans le parc social
- Absence de logements disponibles dans le parc privé
- Absence de logements adaptés à la configuration familiale
- Ressources insuffisantes de l'utilisateur
- Absence de garant pour l'utilisateur
- Problème de titre de séjour
- Antécédents (problème de voisinage, ...)
- Dettes de loyers
- Indus Caf
- Difficultés d'addictions
- Difficultés d'ordre psychiatrique
- Handicap physique
- Handicap mental
- Animaux non acceptés
- Autre (préciser) : _____

Le questionnaire est terminé. Nous vous remercions pour votre participation.

Si vous avez des remarques ou des informations complémentaires, vous pouvez les indiquer ci-dessous :







QUEL PARCOURS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ?

Une enquête sera menée le 11 septembre 2012.

Votre participation est importante !

Modalités

Transmission d'un questionnaire entre le 5 et le 19 septembre 2012, à renseigner par toutes les personnes majeures hébergées le **marti 11 septembre 2012**.

Les réponses aux questionnaires sont **strictement confidentielles**.





ETUDE RÉGIONALE : QUEL PARCOURS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ?

Commanditée par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) du Centre, cette étude est mise en œuvre par l'Observatoire régional de la santé (ORS) du Centre et le Centre régional pour les enfants, les adolescents et les adultes inadaptés (CREAI) Centre.

Objectifs de l'enquête :

Cette enquête régionale a pour but de mieux connaître les publics accueillis dans les établissements de type CHRS, d'appréhender les parcours des individus dans le logement et de déterminer les freins et les limites à l'accès au logement ordinaire.

MODALITÉS :

Transmission d'un questionnaire entre le 5 et le 19 septembre, à renseigner par toutes les personnes majeures hébergées le **mardi 11 septembre 2012**.

Les réponses aux questionnaires sont **strictement confidentielles**.

Les résultats produits ne contiendront aucune information nominative de nature à identifier les usagers ou la structure.

Les informations seront exploitées régionalement. Les résultats de l'enquête seront disponibles fin janvier 2013.

